

Verbatim de la réunion publique thématique 2 : Sécurité industrielle et énergétique dans le cadre de la concertation préalable au projet CARBON

Le 26 septembre 2023

Intervenants :

Martial ALVAREZ : Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Vincent DELCROIX et Philippe QUÉVREMONT : Garants de la Commission nationale du débat publique ;

Gwénaëlle HOURDIN : Déléguée générale du SPPPI PACA ;

Jean-Philippe PELOUX : DREAL ;

Delphine AUDRAS : Chargée d'affaire, SOCOTEC

Émilie CHALAS : Cheffe de projets, CARBON ;

Kasia CZORA et Renaud DUPUY : 2Concert

Le support de présentation est disponible en libre accès sur le site de la concertation : <https://www.concertation-carbon-solar.com>

Début de la réunion : 18h10

Monsieur Renaud DUPUY

Bonsoir, bienvenue. Bienvenue pour cette troisième réunion, réunion publique thématique ce soir sur la sécurité industrielle et énergétique, mais avant de vous présenter le déroulé de la réunion, les principaux invités, je vais donner la parole à Monsieur le maire de la commune qui nous accueille ce soir. Vous avez la parole.

Monsieur Martial ALVAREZ

Merci beaucoup. Bienvenue à Port-Salut-du-Rhône, à la salle Marcel Pagnol. Un moment important dans la démarche qui est engagée dans le cadre du débat public qui est nécessaire, évidemment, pour donner le maximum d'informations sur l'implantation de cette giga usine avec l'ambition de produire des panneaux photovoltaïques bas carbone. Port-Salut-du-Rhône c'est la commune qui est au bout du chemin lorsque l'on dessert les bassins ouest du grand port maritime de Marseille, alors il est bien entendu évident que pour les populations de Port-Salut-du-Rhône, comme pour toutes les populations du territoire, lorsqu'on parle d'un jeu d'installation d'entreprise, que ce soit d'un petit niveau ou d'un plus gros niveau comme c'est le cas aujourd'hui, il y a évidemment un nombre de sujets qui fait écho à la vie quotidienne de mes concitoyens. J'ai pu échanger avec Monsieur MARTIN de ces enjeux qui vont être liés à cette implantation de cette usine et de ce qu'il peut y avoir comme répercussions sur le quotidien de mes administrés.

La thématique d'aujourd'hui concerne les enjeux de sécurité industrielle, énergétique, qui sont évidemment importants. Je voudrais juste faire un petit rappel de ce territoire des Bouches-du-Rhône et notamment du golfe de Fos, de la commune de Fos, la commune de Port-Salut-du-Rhône, et toutes celles qui font le bassin ouest de Marseille, du grand port de Marseille. Il y a, je crois, une vérité, c'est qu'il y a, d'un côté, pour tous et toutes et pour moi-même en tant que vice-président de la métropole en charge du grand port maritime de Marseille, cette ambition de pouvoir porter dans le cadre de la souveraineté nationale, cette ambition de réinventer cette industrie. Beaucoup d'élus se sont employés à forte voix et je salue Monsieur RAIMONDI, le maire de Fos qui est là, présent aujourd'hui

pour concourir à ce lieu industriel, parce que c'est vrai que l'industrie a bercé le quotidien de ce territoire, ça a apporté du travail certes et ça a surtout changé le mode de vie de nos habitants.

Alors tout ce qui se passe sur ce secteur, sur cette zone avec cette ambition de revoir l'industrie, de pouvoir réinventer une industrie « qui tend à pouvoir avoir tout ce qu'il y a de plus vertueux », en essayant de produire le maximum en évitant l'impact environnemental, c'est un enjeu qui est majeur et qui est important et qui pourrait, évidemment, entraîner l'adhésion automatique des populations. Sauf si il n'y avait pas cet historique et ce tribu que l'on a consacré, que l'on a contribué et que l'on a payé au prix fort l'impact que l'industrie a eu sur notre territoire.

Il y a beaucoup de sujets qui vont être évoqués au cours de ce débat public, beaucoup de sujets qui vont être évoqués sur cette thématique de ce soit, mais il est vrai que des premières rencontres, je crois, qu'il y a des choses que j'ai retenues qui sont intéressantes. C'est, d'un côté, le pragmatisme avec lequel il faut affronter cette ambition de reconquérir l'industrie ici, sur le golfe de Fos, peut-être pas avec des positions dogmatiques. Ça a été dit plusieurs fois, mais avec l'espoir que nous pourrions réinventer tout ce qui n'a pas été abouti lors de l'implantation de cette zone portuaire. Il y a de toute évidence, beaucoup d'enjeux sur le report modal, qu'il soit fluvial ou qu'il soit sur le fer, mais il ne faudra pas oublier, et c'est vrai que c'est une thématique qui inquiète le plus les habitants de Port-Salut-du-Rhône, les impacts qui seront liés à la congestion nouvelle et supplémentaire des voies de dessertes terrestres.

Il n'y a pas là, au travers de cette aventure nouvelle qui s'ouvre à nous, rattraper ce retard et réinventer des voies de dessertes terrestres et, justement, un calibrage routier de haut niveau qui permettra, enfin, de rendre compétitif ce port et de concilier la vie des habitants et avec l'attractivité de notre port. Il y a, évidemment, le souci de rattraper un retard. On ne veut pas forcément concourir à l'idée de mettre plus de camions sur la route, il y en a déjà beaucoup, par contre de manière pragmatique, il faut se dire la vérité, il n'y aura pas moins de camions sur la route. Ça, je veux que ce soit bien clair et nous ne sommes pas dupes sur ce côté-là et que c'est pour ça qu'on fonde l'espoir que cette aventure qui démarre pourra nous permettre, justement, d'améliorer ce qui, par le passé, n'a pas été fait, et c'est vrai que ça sera un des sujets majeurs et des préoccupations qui, pour le maire que je

suis, pour l'ensemble de mon équipe municipale et pour mes administrés, est un sujet majeur.

Il y a aussi l'ambition de voir vivre l'industrie à côté du port, il ne faut pas oublier que nous sommes sur une enceinte portuaire et qu'il y a, bien évidemment, aussi à travers de tout cela, la compétitivité nécessaire à rattraper pour que notre port et son activité traditionnelle. Je salue ici la présence du syndicat CGT des ports et docks, et notamment les dockers du bassin ouest, de pouvoir, au travers de la position intelligente qui a été posée par Christophe CLARET, le secrétaire général, de dire que : « *Ok, on peut regarder les choses d'une manière un petit peu dogmatique mais on est prêts de manière pragmatique comment on peut améliorer ce qui n'a pas été fait par le passé.* » Ce sera un des sujets à préoccupation majeure, bien évidemment, confronté, vous avez sûrement dû l'affronter lors de vos précédentes réunions, avec la garantie pour la population que nous serons vraiment sur du « mieux » industriel et que nous serons vraiment sur des process de production que nous garantirons, bien entendu, d'être dans un des climats les plus apaisés pour le bien-être de la population. C'est pour ça que nous serons vigilants. Voilà à peu près l'état d'esprit dans lequel je suis et l'état d'esprit dans lequel se font ces travaux, en sachant qu'il y a bien évidemment, pour la ville de Port-Salut-du-Rhône, comme pour toutes, un espoir qui porte à pouvoir accueillir des majors sur notre territoire.

Monsieur Renaud DUPUY

Merci. Il y avait quelques hachures. On va réparer le micro, voilà. Merci monsieur le maire. Alors, on va se livrer, je vais vous présenter le déroulé de la réunion tout d'abord mais avant je vais vous poser une question : est-ce que, parmi vous, il y a des gens qui n'ont pas vu la présentation du projet et la présentation des modalités de concertation ? Parce que si tout le monde a vu ce qui fait le début de notre réunion, on va quasiment directement sauter et passer à l'objectif de la journée qui est le cadre réglementaire, les rejets atmosphériques, l'étude de danger et tout ça. Est-ce que quelqu'un ici n'a pas vu la présentation initiale du projet et la présentation des modalités de concertation ? *A priori*, tout le monde l'a vue. Messieurs les garants, avant de présenter le déroulé donc on peut se permettre de passer le premier cadre.

On va passer les enjeux et modalités de concertation. Je vais quand même donner la parole aux garants quelques secondes, mais on va passer la présentation du projet et on va passer directement à une première partie. Le projet CARBON a été auditionné par le S3PIP. On voulait faire une restitution de cette audition. Je passerai la parole à Gwenaëlle HOURDIN, qui est là et que je remercie d'être là ce soir, qui va nous expliquer ce qu'est le S3PIP. Tout le monde connaît je pense. Et surtout une restitution de cette audition. Après, nous passerons la parole au représentant de la DREAL qui nous expliquera son rôle et le cadre réglementaire dans lequel on s'inscrit, et je passerai la parole à Émilie CHALAS, qui nous parlera de rejets atmosphériques parce que c'est une des questions qui a été posée. Et après je vous donnerai la parole pour un temps de débat, voilà. Après, on va passer à l'étude des dangers qui sera présentée par le bureau d'études SOCOTEC. Après la présentation de l'étude des dangers, vous aurez la parole. Enfin, la dernière thématique : sécurité, approvisionnement énergétique, par RTE, qui nous rejoindra tout à l'heure sur scène, Madame LIMAGNE qui va nous rejoindre sur scène, pour parler de la sécurité de l'approvisionnement énergétique, donc trois temps de présentation, trois temps de débat avec la salle, voilà. De manière assez simple et assez claire.

Je voudrais quand même remercier ou signaler qu'ils sont là, Monsieur RICHARD qui est le co-fondateur, qui vient de nous rejoindre à l'instant, qui est co-fondateur de CARBON, qui est là, et qui pourra participer au débat. Monsieur le président de RISING SUD qui nous a rejoint tout à l'heure et qui pourra participer et puis je voulais préciser que les représentants de GRAVITHY sont dans la salle et ils pourront répondre à des questions aussi si certaines concernent GRAVITHY.

Je vous donne la parole Monsieur QUEVREMONT pour quelques minutes et après on attaque la réunion.

Monsieur Philippe QUEVREMONT

Oui, donc mon nom est Philippe QUEVREMONT, Vincent DELCROIX, nous sommes tous les deux co-garants. Garant ça veut dire que nous sommes là pour veiller sur les droits du public, les droits à l'informations et les droits à la participation, donc nous sommes indépendants du maître d'ouvrage, c'est pour ça que l'on se met à une table différente, nous sommes aussi indépendants des autorités locales.

Alors, notre rôle est assez discret si tout se passe bien. On a beaucoup travaillé en amont avec le maître d'ouvrage sur la présentation de son projet, de son dossier qui est dans le site Internet. Si vous ne l'avez pas encore vu, allez voir, il y a beaucoup d'informations dedans. Et puis nous préparons aussi chaque réunion avec le maître d'ouvrage et à ce titre-là nous avons suggéré, mais le maître d'ouvrage a été complètement d'accord, qu'on raccourcisse la période de début.

Un point sur lequel nous revenons à chaque réunion, nous sommes très attentifs à ce que le public ait la parole au moins autant de temps que le maître d'ouvrage. Plus exactement que le temps de dialogue entre le public et le maître d'ouvrage soit au moins égal au temps de présentation du maître d'ouvrage. C'est une démarche d'informations mais c'est aussi une démarche de participation du public. On n'était pas tout à fait aux deux réunions précédentes, pas tout à fait, vous parlez de rattrapage parce qu'il n'y a pas de droit à rattrapage mais nous avons demandé au maître d'ouvrage que sur les questions de sécurité industrielle et sur les questions de rejets atmosphériques que nous allions jusqu'au bout des questions de la salle, même si c'est un petit peu long, car dans la technique qui a été employée la fois précédente, une question/une réponse qui mettent bien à égalité le maître d'ouvrage et la salle. Bien entendu, le maître d'ouvrage ne peut répondre que sur les questions auxquelles il a lui-même sa réponse. Le projet est un projet qui évolue progressivement et le maître d'ouvrage n'est pas, à ce stade, capable de répondre à toutes les questions. C'est nécessaire et normal si on veut bien garder en tête qu'il s'agit, pour la concertation, de discuter de l'opportunité du projet. Votre avis, est-ce que vous pensez que ce projet est important ou non, et à chaque fois bien sûr en argumentant sur ces points-là.

Nous reprendrons la parole tout à fait en fin de réunion pour vous donner un petit debriefing à chaud. Vous avez des questions la fois précédente qui ont été reportées sur cette réunion. Le maître d'ouvrage nous a dit que ses spécialistes

seraient là, en particulier sur les questions de rejets atmosphériques. Ils ne seront pas là sur la prochaine réunion donc n'hésitez pas à poser toutes les questions dans ce domaine.

En ce qui concerne la coordination des concertations : on a présenté de manière détaillée les deux fois précédentes, là nous sommes sur une réunion qui est plus spécifiquement une réunion carbone puisque les impacts seront quand même assez différents entre CARBON et GRAVITHY et H2V, et nous retrouverons la semaine prochaine des réunions dites coordonnées avec les impacts communs, des problèmes communs en matière de formation, de longtemps, et la semaine d'après en matière de circulation. Monsieur le maire nous en a déjà parlé.

Bonne réunion, et si tout se passe nous parlerons peu et nous reparlerons en fin de réunion.

Monsieur Renaud DUPUY

On va passer très rapidement les slides sur la concertation, voilà, donc vous connaissez la concertation préalable, les garants l'ont expliquée. Il y a certain nombre de temps de réunion, de supports pour communiquer, mais on vous l'a déjà présenté vous commencez à être familier avec ça. On a une prochaine réunion sur l'emploi la semaine prochaine, mardi soir, et une réunion sur l'intégration industrielle dans quinze jours sur l'intégration locale.

Là on ne prend que les questions sur la concertation, d'accord ? Allez-y.

Monsieur Christian MARQUIS

Bonjour, je ne sais pas si mon micro fonctionne. Christian MARQUIS du Collectif CISTUDE, association environnementale. Ma question porte donc exactement sur les modalités de la concertation. Je vais partir d'un cas d'école, d'un cas particulier : la dernière réunion qui s'est tenue, de concertation sur la biodiversité. Et ensuite, je donnerai mon point de vue, plutôt le point de vue de mon association sur le déroulement de cette concertation.

Lors de la dernière réunion sur la biodiversité, nous avons vraiment abordé la thématique de la biodiversité à 20 heures le soir. Or, certain d'entre nous participait à cette réunion de concertation depuis 16 heures, 15 heures 15 même le rendez-vous, à La Fossette.

Nous avons eu droit à une visite, excusez-moi Madame, qui relevait plus de la visite touristique que de la visite d'étude de la biodiversité sur le site et ensuite de multiples thèmes ont été abordés, et ce n'est que très tard dans la soirée que nous avons pu poser des questions précises sur la thématique de la biodiversité et les membres du COMED, qui d'ailleurs ne devaient pas intervenir mais qui par chance étaient dans la salle, ont enfin pu nous répondre.

D'autre part, nous avons demandé lors de cette réunion que les données que nous ne possédions pas, que nous n'avions pas pu consulter avant la réunion. Nous avons demandé que les données soient publiées et CARBON et un représentant de H2V ont donné leur accord. Ces données n'ont pas été publiées pour l'instant. J'imagine que les représentants de CARBON vont nous dire que le délai était trop court et c'est normal. Et justement ça va me permettre de parler du rythme de cette concertation.

En ce qui concerne la réunion sur la biodiversité, je précise, j'en terminerai avec la biodiversité.

D'une part, je renouvelle ma demande qui a été approuvée de publication des données, et d'autre part je considère qu'il faudrait une deuxième réunion, sérieuse cette fois avec une information partagée. Monsieur le sous-Préfet a eu un mot que j'ai trouvé très juste, il a dit : « *Concertation, co-construction* » à la façon dont se déroule cette concertation actuellement, on n'est pas dans la concertation, on est plutôt dans la communication.

J'en viens au rythme. Il est humainement impossible d'appréhender les multiples problématiques posées par ce projet au rythme d'une réunion par semaine sur six semaines. C'est impossible. Je mets au défi quiconque dans la salle qui ne connaîtrait pas le projet en avance de pouvoir appréhender ce projet à ce rythme-là. Je demande donc à ce que le rythme soit revu. J'imagine qu'il a été imposé à la CNDP et je ne mets certainement pas en cause de la travail de la CNDP qui est remarquable en ce qui concerne l'organisation des réunions, mais le rythme de ces réunions est absolument insoutenable. On ne peut pas faire la biodiversité un

mardi, les risques industriels le mardi suivant, l'emploi je crois le mardi d'après et ainsi de suite, ce n'est pas possible. Sinon, on n'est pas dans la co-construction. Encore une fois, on est dans la communication. Monsieur Pierre-Emmanuel MARTIN, lors de la première réunion, la réunion de présentation, avait eu un mot malheureux. Il nous a dit : « *Je vais vous vendre ce projet.* ». Nous ne sommes pas des clients, nous sommes des interlocuteurs et nous demandons à être traités avec respect, comme des interlocuteurs responsables, capables de comprendre, d'appréhender les données qui leur sont données, et ensuite capables de coconstruire avec les représentants de CARBON un projet peut-être légèrement alternatif, c'est le but de la concertation.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors, d'accord. On va d'abord sur l'objectif de la concertation, parce que je pense qu'il y a des choses à dire sur l'objectif puisqu'il y a des garants, donc voilà. Sur le rythme, moi je laisserai la parole aux garants. Après, le maître d'ouvrage peut peut-être vous répondre sur un certain nombre de points. Je vous répondrai sur un certain nombre de points de manière très précise. Monsieur QUEVREMONT.

Monsieur Philippe QUEVREMONT

Oui.

Monsieur Renaud DUPUY

Donc sur l'objectif de la concertation, et de manière claire, et son rythme.

Monsieur Philippe QUEVREMONT

Oui, alors l'objectif c'est l'exercice du droit à l'information et à la participation du public dans les conditions prévues par la loi donc on est très encadrés par la loi, et effectivement sur la durée de la concertation, c'est la Commission nationale du débat public qui décide et sur le schéma des réunions c'est aussi la CNDP qui décide donc nous ferons état auprès de la CNDP de ce que vous avez dit.

On verra bien s'il y a d'autres prises de parole dans ce sens-là dans la salle. De toute façon, s'il y a une modification qui peut intervenir sur ces points ce n'est que à la demande de la CNDP.

Sinon, pour le déroulement de la réunion précédente, vous avez bien vu qu'on s'est rendu compte qu'il y avait eu une certaine impatience pendant la première partie puisque là on vous a proposé l'accord entre les garants et le maître d'ouvrage une organisation toute différente. Quand on change de lieu classiquement de concertation, donc on a la première réunion à Fos, la deuxième à Martigues, assez souvent, il y a des gens qui viennent à la deuxième réunion et qui ne sont pas venus à la première réunion et dans ce cadre-là il faut les aider à rentrer dans le projet, d'où la ré-explication du déroulement de la concertation et la ré-explication sur le projet. Comme il apparaît que dans cette concertation-là on est plus dans un phénomène de gens qui viennent d'une réunion sur l'autre, nous en avons tiré les conséquences avec le maître d'ouvrage aujourd'hui.

Pour ce qui est du terme co-construction, le sous-Préfet a employé un terme qui correspond à un idéal qui est effectivement un point qu'on emploie souvent. Il n'est pas employé dans les lois qui clarifient le droit à l'information, et à la participation du public. On parle de participation du public et la règle c'est que le public s'exprime, que les garants synthétisent l'expression du public donc c'est pour ça qu'on vous écoute. C'est pour ça qu'on a demandé aussi qu'il y ait un verbatim, c'est-à-dire que tout ce que vous dites en réunion ait une traduction écrite parce que ça permet de s'y référer et dans notre bilan, que sera rendu fin novembre, un mois après la fin de la concertation. Nous essayons de synthétiser le plus possible ce qui s'est dit. Le maître d'ouvrage a ensuite deux mois pour dire ce qu'il en fait, indiquer les enseignements. Je ne sais pas si on peut appeler ça la co-construction en tout cas la CNDP *a posteriori* regarde ce que le maître d'ouvrage a tiré comme conclusion et dit quelques fois le maître d'ouvrage n'a pas beaucoup écouté le public ou d'autres fois le maître d'ouvrage a bien écouté ou on regrette que tel message du public n'ait pas été entendu. Ce n'est pas une co-construction du début à la fin. Le terme co-construction dans le droit de la participation je ne sais pas où il est, je suis désolé d'être un peu direct sur ma réponse mais je crois qu'il se faut bien se faire comprendre quand on est nombreux.

Monsieur Renaud DUPUY

Monsieur, comme les débats sont enregistrés, si vous voulez parler vous demander parce qu'après on a un problème littéral. Je vous donnerai la parole mais on peut

peut-être laisser Émilie CHALAS d'apporter une réponse et s'il y a des éléments complémentaires on les amènera. Émilie.

Madame Émilie CHALAS

Oui, bonsoir à tous, Émilie CHALAS, cheffe de projet. Juste un mot sur la publication des données. En fait, on est en train de terminer le passage d'études et pour avoir une vision complète de l'état initial de l'environnement. Il y a encore des passages, c'est ce qu'on vous a expliqué la semaine dernière, prévus en octobre donc dès qu'on aura terminé...

Si, si c'est bien ce qu'on vous a indiqué la semaine dernière. Dès qu'on aura terminé, on pourra alors rendre publiques les données, il n'y a pas de difficultés majeures. On ne va pas transmettre des données partielles, les études sont encore en cours, on est en concertation préalable donc quand on aura fait notre état initial de biodiversité et de zones humides, on le rendra public.

Monsieur Vincent DELCROIX

Oui, je voulais juste rajouter quelque chose. Vous avez remercié la CNDP pour l'organisation de la réunion, donc on le prend mais que pour partie parce que, en fait, l'organisation pratique de la réunion est entièrement à la charge du maître d'ouvrage donc ces remerciements vous les transmettez au maître d'ouvrage. Je voulais juste préciser pendant quelques secondes comment on organise, en fait, les modalités, en fait, de la concertation.

En fait, c'est vraiment une co-construction entre le maître d'ouvrage et les garants, c'est-à-dire donc le maître d'ouvrage propose, en fait, une organisation des réunions avec la liste des intervenants, comment il imagine le déroulé des réunions et, en fait, nous, garants, nous intervenons pour ajouter éventuellement nos propres idées et pour discuter et arriver à la fin, en fait, à un accord entre le maître d'ouvrage et les garants sur la manière dont ces réunions vont se dérouler. C'est exactement ce qui s'est passé, de manière tout à fait disons, on va dire, non-conflictuelle en fait. On a réussi à converger relativement facilement avec le maître d'ouvrage sur ces sujets-là.

Monsieur Renaud DUPUY

Monsieur et Madame après et après voilà. Je vous redonne la parole si c'est nécessaire.

Monsieur Philippe QUEVREMONT

Oui, juste, en m'excusant parce que je vais essayer de ne pas être trop bavard. Sur la biodiversité ce sont les garants qui, à l'origine, ont demandé qu'il y ait une séquence sur la biodiversité, ce que la maître d'ouvrage a accepté, comme ça vient d'être dit, et ça a été souligné par la réunion de la CNDP qui a validé l'ensemble de points. Il y a eu une expression qui était : « *Enfin on nous parle de biodiversité.* » Peut-être pas assez pour vous, Monsieur, mais quand même, c'est quand même quelque chose qui était bien présent.

Monsieur Renaud DUPUY

Madame.

Madame Laura PINSON

Juste pour rebondir aussi, Laura PINSON, SOCOTEC, tous les inventaires qui sont réalisés lors des études d'impact, le maître d'œuvre est dans l'obligation de les rendre publics sur le site de SILEN. Ça se fait à la fin généralement des études d'impact où vous aurez accès à toutes ces informations.

Monsieur Renaud DUPUY

Je vous redonnerai la parole, ne vous inquiétez pas, on va peut-être passer du temps... On est sur les modalités uniquement de l'organisation, pas sur le reste. Le reste on va y venir après.

Monsieur Christian MARQUIS

Modalités, je ne sais pas ce que vous entendez par ça.

Monsieur Renaud DUPUY

On est sur un sujet sur l'organisation de la concertation, parce qu'après on va passer...

Monsieur Christian MARQUIS

Ah non, ce n'est pas sur l'organisation, ok.

Monsieur Renaud DUPUY

Est-ce qu'il y a des questions encore sur l'organisation ? Monsieur Romuald, après on reviendra à vous, voilà.

Monsieur Romuald MEUNIER

Bonsoir. Romuald MEUNIER, je suis président de l'association NCTB Golf de Fos Environnement. Sur l'organisation des débats de la CNDP, nous savons tous que nous nous enrichissons ici des questions soulevées par les uns et les autres, ce qui nous permet d'avancer un petit peu plus dans le débat. Il se trouve que, et surtout dans l'analyse du projet, il se trouve que dans la présentation de votre site Internet, les participants, enfin les personnes qui veulent participer peuvent s'inscrire et déposer des avis, des questions auxquels vous répondez très bien. Il se trouve que pour consulter les avis et les questions qui sont posés par les personnes qui ont participé c'est difficilement accessible, c'est-à-dire que sur votre site il faut aller dans Participation et il faut aller tout en bas de la page de la participation pour voir les avis ou les questions qui ont été posés. C'est un petit peu dommage parce qu'il devrait y avoir un accès rapide et facile pour que nous nous enrichissions aussi des questions qui sont posées par Internet. Merci à vous.

Monsieur Renaud DUPUY

On peut peut-être répondre et après... répondre à cette question ?

Madame Émilie CHALAS

Oui.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors on y va.

Madame Émilie CHALAS

Oui, très simplement, bonne remarque. On va faire remonter l'information dans un onglet dès qu'on clique sur Participation, il faudra qu'on voit sur la page d'accueil Participation, les questions posées. Il n'y a aucune raison qu'elles ne soient pas accessibles facilement, on va mettre ça à jour avec notre bureau d'études, pas de problème.

Monsieur Renaud DUPUY

On vous redonne la parole, Monsieur ?

Monsieur Christian MARQUIS

Merci. Madame CHALAS, vous venez de démontrer par vos propos la nécessité de revoir le rythme de cette concertation. Vous avez dit : on publiera les données à la fin du mois d'octobre parce qu'on n'a pas encore toutes les études. D'accord, comment voulez-vous... Moi, je suis écologue de formation. J'ai accès à la base de données SILEN qui a été évoquée par Madame SOCOTEC. Comment voulez-vous que nous puissions porter un jugement objectif sur ce projet dans le domaine de la biodiversité qui est un des aspects du plus important, qui sera abordé des concertations. Comment voulez-vous que nous puissions apporter un regard objectif alors que la concertation sera close avant que nous disposions des données. C'est bien ce rythme-là qui est en cause, c'est bien ce rythme-là qui est insupportable et qui ne permet pas d'avoir une concertation digne de ce nom.

Monsieur Renaud DUPUY

On va répondre, Émilie CHALAS va répondre.

Madame Émilie CHALAS

Oui.

Monsieur Renaud DUPUY

Je compléterais peut-être.

Madame Émilie CHALAS

Oui, alors très simplement Monsieur, mais je pense que vous avez l'habitude. La concertation CNDP est une concertation préalable au projet donc pour toute concertation préalable CNDP aucun projet n'est abouti, en soi c'est justement l'objet de la concertation préalable, pour savoir et connaître et débattre de l'opportunité du projet. Vous aurez ensuite au printemps l'enquête publique avec un commissaire-enquêteur qui va, lui, relever les avis et donner son avis sur un projet abouti et l'avis, justement, du public, donc je veux dire on est en concertation préalable, demain il y aura une enquête publique avec un projet arrêté.

Monsieur Renaud DUPUY

Pour la clarté du débat, parce qu'on parle beaucoup, les garants ont précisé, je voudrais préciser deux ou trois petites choses. La concertation dans laquelle on est, d'un point de vue réglementaire, c'est l'article 121 8-2, je crois, voilà, donc c'est la CNDP qui définit les modalités de la concertation et les documents qui sont soumis. Que l'on travaille ensemble et ainsi de suite, que les garants travaillent sous des formes de co-construction et tout ça, peu importe. C'est la commission qui valide à la fois les modalités donc quand on parle de modalités ce n'est pas le fait de faire une réunion sur la concertation, c'est la durée de la concertation, c'est le rythme des réunions et tout ça, donc les modalités de concertation sont complètement validées par la CNDP, pas par les garants, par la commission, par les commissaires donc la responsabilité leur appartient. C'est le premier point, de manière très claire. Deuxième point, le législateur, par rapport à votre question, il a prévu un certain nombre de choses. C'est qu'à partir du moment où il désigne des garants, il dit il y a une concertation préalable mais il dit aussi il y a une concertation continue qui va aller jusqu'à l'enquête publique, voilà. C'est ça le cadre donc si vous voulez à l'issue de la concertation, il y a une concertation continue qui permet de continuer sur la présentation des documents jusqu'au moment de l'enquête publique et le continuum de la concertation, c'est quand même la concertation préalable, la concertation continue et l'enquête publique donc c'est comme ça que c'est conçu. Les durées, la concertation préalable elle dure entre quinze jours et trois mois. D'accord ? Au-delà de trois mois, c'est un débat public. Majoritairement, toutes les concertations sur tous les projets, j'ai des collègues dans la salle, il y a un certain nombre d'industriels qui sont ici, durent entre six et huit semaines, ce qui est à peu

près le cas d'une majorité de concertation, voilà. Tout ça, aujourd'hui, tous les gens qui sont ici c'est la Commission nationale de débat public, ce n'est pas pour remporter la responsabilité qu'ils valident ce cadre-là et les études qui ne sont pas présentées là et qui pourraient être présentées, pourraient être présentées dans le cadre de la concertation continue et dans leur manière finalisée jusqu'au moment de l'enquête publique. Voilà dans le cadre dans lequel on est alors après on peut dire qu'on préfère un autre cadre mais c'est le cadre légal dans lequel on travaille tous aujourd'hui dans cette salle et ce qui portent la concertation.

Je vous propose que l'on passe, à moins qu'il y ait une autre question sur les modalités ou sur la forme, voilà, je vous propose que l'on passe directement à la suite du programme.

Alors, ça avait été demandé par les garants, il y a eu une présentation du projet dans le cadre du S3PI, les garants avaient demandé à ce qu'il y ait une restitution de cette présentation, la manière dont ça s'était passé, des retours qu'il y avait eus, pour les verser à la concertation. On a demandé à Gwenaëlle HOURDIN, déléguée générale du S3PI, de venir nous...

Madame Gwenaëlle HOURDIN

Merci, donc bonjour. Gwenaëlle HOURDIN, déléguée générale du S3PI PACA, donc le S3PI PACA c'est le secrétariat permanent à la prévention des pollutions industrielles. Bon, c'est des acronymes des années 70', on n'a pas fait mieux.

En fait, le S3PI, c'est une association de concertation sur l'environnement, le risque et l'industrie. Une association particulière pour deux raisons. D'une part, parce qu'on regroupe des acteurs, des organismes, des structures donc nos adhérents ce sont des structures, et d'autre part parce qu'on a une gouvernance partagée à cinq. Alors qui sont ces acteurs qui sont dans le cadre du S3PI, ce sont l'État, les collectivités, les industriels, les associations et les représentants des salariés. Ces cinq collèges constituent au sens du GRENELLE la société civile, donc c'est pour ça qu'on les regroupe tous au sein du S3PI et qu'on fait de la concertation donc ça veut dire qu'on organise des séminaires-débats sur des sujets en lien avec le risque, l'industrie, l'environnement, la santé, etc.

La grande particularité du S3PI en PACA, enfin il y en a deux déjà, c'est que un on était le premier S3PI de France. Il y en a dans tous les bassins industriels, il y en a

une quinzaine maintenant, et la deuxième c'est que nous on a fait notre crise de la quarantaine et on est devenus associatif avec cette gouvernance partagée, ça veut dire concrètement que j'ai cinq chefs donc État, collectivités, industriels, associations et représentants des salariés. Au-delà de la petite blague le plus important c'est que c'est vraiment une volonté de tous de se mettre autour de la table, de discuter ensemble pour essayer de progresser dans l'intérêt général donc c'est vraiment écouter les attentes des uns, les contraintes des autres, essayer de mieux de comprendre, d'échanger sur des sujets qui sont conflictuels, polémiques, inquiétants, etc.

Le bureau du S3PI a souhaité proposer aux porteurs de projet de participer à une audition et donc ce que CARBON a accepté vivement, donc cette audition elle se déroule comment ? C'est une réunion où on a une demi-heure de présentation du projet carbone, en l'occurrence c'était Madame Rafaëlle GIARDINO qui est référente technique je pourrais dire, donc avec un angle très technique, et en face on avait trois personnes de chacun des collèges donc une quinzaine de personnes, donc État, collectivités, industriels, associations et représentants des salariés. C'était vraiment l'idée de creuser le sujet, d'échanger, d'aller au plus profond des choses, de répondre aux interrogations des présents, de bien exposer les enjeux aussi du territoire qu'on connaît bien et voilà, et de finalement participer à se construire un avis plus éclairé.

Sur cette audition, qui a lieu le 13 septembre, donc un compte-rendu a été rédigé, il est en ligne depuis cet après-midi et il fait partie, donc il est visible par tout le monde évidemment, donc sur le site du S3PI, donc le S3PI s'écrit SPPP PACA. Vous faites audition carbone S3PI ça marche. En fait, ça a permis de creuser certains sujets de type la mobilité mais pas beaucoup plus, beaucoup plus, l'alimentation en eau, en électricité, les remblais, et l'emploi, etc. donc ce que je voulais dire c'était vraiment que le site est disponible, enfin le compte-rendu est disponible sur le site du S3PI. Cette audition s'insère dans la concertation préalable telle qu'elle est prévue par les garants et par le maître d'ouvrage et dans cette audition aussi. Il y a des propositions des partenaires des S3PI, pour justement essayer d'améliorer le projet ou de le faire entrer plus en synergie avec le local je dirais.

Je vous laisserai le voir sur le site et petite info' complémentaire c'est que vous avez vu, compris, qu'il allait y avoir beaucoup de projets sur ce territoire donc nous on est vraiment dans notre mission de donner accès *a minima* à l'information donc c'est pour ça que sur le site du S3PI il y a tous les projets qui sont actuellement passés à la CNDP avec la représentation et les dates des différentes consultations pour avoir une vision globale, voilà.

Tout ça pour dire que l'audition a été appréciée par les acteurs qui sont prêts à la reconduire avec une forte envie, donc là je fais un appel du pied à GRAVITHY entre autres, et enfin je vais vous donner quelques verbatims. Ce qui était très apprécié c'est la diversité des personnes présentes, le temps accordé aux échanges, les propos techniques de l'entreprise, démarche très ouverte, un bon état d'esprit, etc. donc si vous avez des questions, je suis à votre disposition pour en discuter. Il y a plusieurs personnes dans la salle qui étaient présentes à cette audition aussi.

Monsieur Renaud DUPUY

Merci, on va continuer. On pourra poser des questions à Gwenaëlle après, dans le temps d'échange, donc on va passer maintenant la parole à un représentant du service de l'État, voilà, Monsieur PELOUX. Où vous voulez, moi je vous laisse toute la place, voilà. L'objectif c'est de poser le cadre réglementaire du projet avant de parler des rejets, avant de parler de l'étude de danger. Vous avez la parole pour dix minutes, c'est ce qu'on s'est dit, voilà.

Monsieur Philippe PELOUX

Bonjour, Philippe PELOUX de la DREAL PACA, donc l'unité départementale des Bouches-du-Rhône. Je suis là pour dix minutes, il y a une présentation que j'ai préparé exprès pour ce soir. J'espère que ça va répondre à la demande. Je ne la connais pas par cœur donc je vais être obligé de régulièrement regarder l'écran. Le but, pour moi, c'est de vous expliquer rapidement ce qu'est une installation classée, la réglementation associée, ce que c'est un établissement Seveso puisqu'on va en parler je pense un peu dans la soirée, et puis vous dire quelques lignes sur ce que fait l'État dans ce domaine à la fois sur la partie instruction d'une demande d'autorisation et puis tout au long de la vie des établissements industriels, notamment les Seveso.

La réglementation sur les installations classées, on parle d'ICPE, Installations classées pour la protection de l'environnement, c'est une réglementation qui existe depuis pas mal d'années, un peu plus de deux cent ans. Elle a beaucoup évolué mais finalement, alors j'ai mis juste quelques dates, quelques repères mais bien entendu il y a énormément de dates, et si vous allez sur Internet vous verrez que chaque année il y a une production assez incroyable dans le domaine de l'environnement et autour des ICPE. Il y a trois grands principes qui existent depuis le départ c'est le fait que cette réglementation elle est là pour garantir un droit à exploiter, mais en contrepartie les autorisations sont assorties d'obligations pour les exploitants. Ils ont leur droit à exploiter et ils ont leurs obligations, on parle de prescriptions. En fait, ce sont les arrêtés préfectoraux qui vont autoriser les ICPE, qui vont définir des prescriptions que devront respecter les sites industriels avec une police administrative qui, je reviendrai tout à l'heure dessus, qui est exercée par la DREAL pour le compte du préfet.

Un principe de proportionnalité qui est très important, qui existe depuis le départ, depuis le texte de 1810, avec trois régimes qui sont liés vraiment aux classements dans une nomenclature, nomenclature en droit français qui définit donc les activités ou les substances qui sont classées qui relèvent des ICPE et donc on a un principe de proportionnalité avec trois régimes : l'autorisation, qui est le régime le plus élevé, celui auquel va être soumis le projet carbone ainsi que GRAVITHY ainsi que la plupart des projets dont on va parler sur les mois à venir, un régime intermédiaire d'enregistrement et le régime plus simple de la déclaration.

Alors, les ICPE donc sont des installations qui sont exploitées soit par des personnes physiques, soit des personnes morales. En l'occurrence, là, CARBON on est sur une personne morale, une société. Ou des personnes publiques aussi, on peut avoir des collectivités qui sont exploitantes d'ICPE, et le code de l'environnement, l'article L 511-1 en particulier, mais le L 211-1 aussi sur l'eau, définit des intérêts à protéger. Alors ils sont nombreux, ils sont résumés à cette forme imagée mais globalement ça va de la sécurité publique, c'est un petit peu le thème ce soir à la santé, la protection de l'environnement, la biodiversité dont on a parlé la semaine dernière, jusqu'à la gestion équilibrée et durable des ressources. On a aussi parlé de la problématique de l'eau la semaine dernière.

Alors, au niveau des installations classées, on a une catégorie particulière que sont les Seveso. Les Seveso ils relèvent d'une directive européenne qui s'appelle Directive Seveso. Cette directive elle impose aux États membres d'identifier les industriels qui sont les plus dangereux finalement, qui concentrent les plus gros potentiels de dangers. Cette directive Seveso elle donne un strict cadre réglementaire donc ce sont des établissements qui sont très encadrés et cette réglementation elle vise à la fois à identifier et à prévenir les risques pour limiter au maximum les impacts en cas de survenue.

Les sites Seveso qu'est-ce qu'ils font ? Ils produisent ou ils stockent tout simplement. Il y a des entrepôts qui sont classés Seveso, il y en a dans le secteur, il y en a sur la commune de Port-Louis. Ils stockent des substances pouvant être dangereuses soit pour les personnes soit pour l'environnement. Le classement il se fait ? Comment on est classé Seveso ? pourquoi on est classé Seveso ? C'est simple, ça ne dépend pas de l'activité, ça ne dépend pas de la taille de l'établissement, ça dépend uniquement des quantités maximales qui peuvent être stockées à un moment donné et donc il y a une règle de classement direct, soit on dépasse les seuils, il y a deux seuils. Pour le Seveso seuil bas, et pour les Seveso seuil haut Soit une règle de cumul, on va le voir sur un exemple. Par exemple, je suis un exploitant, j'exploite du chlore. J'en ai 30 tonnes sur mon site, je dépasse le seuil de dix tonnes qui est le Seveso seuil bas. Je dépasse aussi le seuil de 25 tonnes qui est Seveso seuil haut, donc je suis Seveso seuil haut. Si j'ai 24 tonnes, mais qu'à côté de ça j'ai de l'ammoniac quasiment pareil à la limite du seuil, on a une règle de cumul, je ne vais pas vous expliquer ce soir mais on peut être seuil haut, même si on n'arrive pas tout à fait à la limite Seveso seuil haut du fait de la présence de différentes substances qui présentent finalement des risques similaires.

Quelle est l'origine de la directive Seveso ?

Ça a déjà quelques années, ça a presque 50 ans. Seveso est une commune italienne qui a été voisine, donc voisine d'un accident, elle a subi les effets d'un accident technologique en 1976 avec un nuage toxique d'herbicide qui a contaminé les alentours. Il n'y a pas eu de victimes sur cet événement-là, par contre on a des dizaines de milliers d'animaux qui ont dû être abattus. Pas de victimes officielles mais quand même une grosse problématique de contamination de l'environnement sur près de 350 hectares. Il y avait déjà eu des événements industriels assez importants, Phibsborough en Angleterre, et ailleurs en France, etc. et donc ça a conduit les autorités européennes à mettre en place la première directive Seveso en 1982, qui a introduit donc les principes de protection de l'environnement, protection des personnes face aux accidents majeurs. En France on avait déjà quand même, vous avez vu la frise chronologique au départ, on avait une réglementation très importante qui n'a pas nécessité de gros ajustements.

Cette directive Seveso elle a continué à vivre avec une version deux en 92' et une version trois en 2015. Elle s'est renforcée, les exigences pour les sites Seveso sont de plus en plus élevées et notamment en renforcement de l'information des citoyens. C'est un sujet important et son inclusion dans le processus décisionnel, c'est vraiment notre raison d'être ce soir. Alors qui donne l'autorisation d'exploiter un site Seveso ? C'est le préfet, c'est le préfet qui va le faire au travers d'un arrêté préfectoral qui va fixer des dispositions techniques et organisationnelles. Ce sont les prescriptions dont je vous parlais au départ. Le préfet ne le fait pas seul bien entendu, il y a toute une procédure d'instruction qui est menée par la DREAL, donc le service de l'inspection des installations classées, avec un dossier demande d'autorisation, qui n'existe pas encore, qui est en cours de construction, qui sera déposé, je ne sais pas si vous allez peut-être présenter un calendrier tout à l'heure, dans quelques mois. Ce dossier il va être soumis aux avis des services, à l'avis d'une autorité environnementale, qui est la MRAE, Mission régionale de l'autorité environnementale, donc indépendante du préfet, qui va se positionner sur la qualité d'étude d'impact. Il y aura une enquête publique, comme l'a précisé tout à l'heure, dans laquelle vous aurez à toutes les données et vous pourrez vraiment vous positionner sur l'ensemble des sujets présents dans le dossier donc à la fois étude

impact, étude ingé'. Avis des collectivités, puis avis du CODERST. C'est une commission départementale sur les risques sanitaires technologiques.

Sur la base de toutes ces concertations, le préfet prendra sa décision d'autoriser ou pas. On a eu l'année dernière, ou il y a deux ans un site Seveso qui a fait une demande d'autorisation sur Marignane, elle n'a pas été accordée.

Alors quels sont les critères pour autoriser un nouveau Seveso ? En fait, il n'y a pas de critères spécifiques Seveso, ce sont les mêmes critères pour un site soumis à autorisation ou site Seveso. Globalement, le premier point, le projet doit être conforme aux meilleures techniques disponibles, dès lors qu'elles existent, qu'elles sont définies d'un document européen et donc on a des meilleures techniques disponibles définies pour des secteurs d'activités : sidérurgie, raffinage, etc.

Il faut que le projet soit conforme à la réglementation applicable. Cette réglementation peut être européenne, mais elle peut être aussi nationale tout simplement, et que le projet soit compatible avec son environnement et avec les usages existants. Ça veut dire que non seulement il faut que l'industriel démontre que le projet va pouvoir respecter les normes, mais en plus qu'il va pouvoir s'insérer finalement dans un tissu environnemental existant avec ses contraintes, avec ses incompatibilités éventuelles.

Deuxième point, c'est la capacité pour le porteur du projet à maîtriser les pollutions, les nuisances et les conséquences des accidents potentiels, donc autres que les personnes physiques. Là, globalement ça va être l'étude d'impact qui va définir dans le dossier de demande d'autorisation tous les impacts potentiels sur l'eau, sur l'air, sur la santé, sur les risques de pollution des sols, etc. et qui va définir des mesures qu'il envisage de mettre en place pour pouvoir minimiser ces impacts et donc le cas échéant ces mesures pourront être reprises dans l'arrêté d'autorisation sous forme de prescriptions, comme je l'évoquais tout à l'heure.

Troisième point c'est le côté étude danger. Le deuxième point c'est plutôt l'étude d'impact, troisième point c'est l'étude danger. Il va falloir que l'industriel démontre que tous les scénarios accidentels possibles qui sont classés dans une matrice suivant un couple probabilité de survenue et gravité potentielle en cas d'apparition du phénomène dangereux, il va falloir qu'il démontre que le risque résiduel est aussi bas que possible. En clair, si on a des scénarios accidentels qui sont dans la partie rouge, le projet ne pourra pas être autorisé dans l'état. L'industriel va devoir revoir

son projet de réduire les quantités de produits dangereux, de mettre en place des mesures de sécurité supplémentaire, pour arriver à un risque résiduel qui est acceptable donc on a une matrice définie par les textes nationaux qui définit, finalement, les critères d'acceptabilité ou pas. Les éléments qui seront dans l'étude de danger, donc l'ensemble des mesures de sécurité définies par l'industriel dans son étude de dangers deviennent opposables. Elles ont vraiment valeur de prescription par la suite, lorsque le site est autorisé.

Que doivent faire les sites Seveso ? Quelles sont leurs obligations ? Elles sont nombreuses mais j'ai mis juste l'essentiel. Tout d'abord, il y a un recensement régulier de toutes les substances dangereuses présentes, donc les substances dangereuses pour la santé, ce sont essentiellement des substances qui génèrent des effets toxiques, celles qui sont dangereuses pour ces effets physiques, donc qui vont pouvoir générer des effets thermiques, des effets de surpression donc on est plutôt par exemple sur des liquides inflammables, explosifs, etc. et puis les dangers pour l'environnement donc avec le risque de pollution accidentelle. Ils ont l'obligation de réexaminer l'étude de danger, tous les cinq ans elle doit être revue. Ils doivent mettre en place une politique de prévention des accidents majeurs donc c'est vraiment un engagement fort de la direction avec des moyens dédiés, etc. Ils doivent mettre en place un système de la gestion de la sécurité, donc la directive Seveso et les textes nationaux fixent vraiment le cadre de ce système documenté qui est le cœur du système au sein des sites Seveso pour maîtriser les risques.

Ils doivent établir un plan d'opérations interne, donc c'est un plan de secours en fait qui doit être révisé tous les trois ans et doit être testé tous les ans, et ils doivent mettre à disposition un certain nombre d'informations pour le public avec quand même modulo sur le fait que tout ce qui est confidentiel ne peut pas être mis en ligne et ce qui pourrait faciliter des actes de malveillance là aussi ne peut pas être communiqués au public.

Alors on a presque terminé. Que fait l'État dans cette organisation, finalement ? Il est essentiellement pour réduire les risques, réduire les pollutions au travers de deux missions : l'instruction et le contrôle. J'ai mis sur ce petit schéma les quatre piliers de la maîtrise du risque qu'on cite régulièrement dans la réglementation nationale, c'est tout d'abord la réduction du risque à la source, c'est quand même la base. Essayons de réduire les risques au maximum sur un site, notamment un site Seveso,

c'est à la fois dans le cadre de l'instruction initiale, mais c'est aussi dans le cadre de l'avis de l'industriel, de l'examen des différentes études qui seront communiquées et puis au cours des contrôlés qui seront réalisés tout au long de la vie du site. Réduction des risques à la source, le deuxième pilier c'est la maîtrise d'urbanisation, ça veut dire que l'on va veiller à ce qu'autour des sites industriels on limite au maximum l'urbanisation, on va limiter l'exposition au travers des différents outils, le PPRT. J'en parlerai la slide après. Les servitudes d'utilité publique par exemple, on a des sites comme ça sur la commune de Port-Saint-Louis avec des servitudes d'utilité publique qui ont été mis en place. Troisième pilier c'est les plans de secours, c'est-à-dire on se prépare aux situations de crise, aux accidents industriels et on prévoit une réponse opérationnelle. Le POI, le Plan d'opération interne, c'est l'obligation de l'industriel pour limiter au maximum les effets vers l'extérieur, contenir les effets à l'intérieur de son site, et le PPI ça par contre c'est le volet mis en place par le préfet, le Plan particulier d'intervention, c'est l'organisation des secours publics en cas d'événements majeurs qui sortirait des limites de l'établissement. Dernier pilier important pour la maîtrise des risques c'est l'information aux populations. Ce soir typiquement ça fait partie de cet ensemble, mais on a aussi là-dedans les commissions de suivi de sites, etc.

Alors qui contrôle les sites Seveso ? Vous l'avez compris, ce sont des fonctionnaires, ce sont les inspecteurs de l'environnement au sein de la DREAL, donc ce sont des agents qui sont assermentés, qui sont placés sous l'autorité de préfet de département pour le volet, pour la police administrative, mais aussi des procureurs pour la police pénale, puisque lorsqu'on a des industriels qui ne respectent pas la réglementation on peut aussi aller sur le volet pénal donc ils inspectent, ils contrôlent les installations classées tout le long de l'existence des sites jusqu'à la cessation d'activité éventuelle avec des inspections qui peuvent être faites, essentiellement faites sur le terrain. Elles peuvent programmées, inopinées, circonstanciées. Des contrôles inopinés sur les rejets aux cheminées, les rejets atmosphériques mais aussi les rejets aqueux, donc les rejets en sortie de station de traitement des effluents. On en aura une sur le projet carbone. Et puis des contrôles sur pièces, et contrôles documentaires également.

Les Seveso donc sur le département on en a à peu près 70, 43 seuil haut, 24 seuil bas. Essentiellement centrés sur la zone de Berre, sur Martigues et puis bien sûr sur Fos/Port-Saint-Louis, avec un focus sur Port-Saint-Louis et Fos. Une vingtaine d'établissements Seveso au total entre les seuils haut et les seuils bas donc on est vraiment sur un tissu très dense en établissements industriels qui relèvent de cette directive.

Dernier slide sur les PPRT, j'en ai parlé tout à l'heure, ça fait partie des outils pour maîtriser les risques donc on est sur le volet urbanisme avec dans le cadre du projet carbone, donc on a un PPRT qui a été approuvé le 6 avril dernier, le PPRT de Fos Ouest qui a été établi de par la présence de quatre sites Seveso seuil haut donc KEM ONE, LYONDELLE CHIMIE Fos, AIR LIQUIDE et ELENGY TONKIN. Vous voyez le positionnement de CARBON, j'ai repris le petit logo, excusez-moi, qui se trouve donc dans une zone bleue, en fait le PPRT c'est quoi ? C'est un document qui a valeur de servitude à présent, qui va être annexé au PLU de Fos et de Port-Saint-Louis. Ce document donc il a pour objectif déjà de gérer les situations héritées du passé et puis surtout de maîtriser l'urbanisation pour l'avenir et donc d'éviter de voir de nouvelles personnes exposées par rapport à ces risques, ou en tout cas d'autoriser certaines installations mais sous conditions. Les zones rouges, grande herbe, petite herbe, on ne peut pas faire grand-chose, c'est quand même très limité. C'est un principe plutôt d'interdiction, dans les zones bleues c'est plutôt un principe d'autorisation mais sous conditions et là, typiquement, le projet carbone il est compatible avec le PPRT, il pourrait être autorisé à ce titre-là, alors au titre ICPE, au titre urbanisme mais il va falloir qu'il prenne en compte les contraintes, donc en particulier protéger son personnel par rapport aux aléas et aux effets, donc on a des effets, on devine, liés essentiellement à KEM ONE et LYONDELL et puis le point le plus important c'est qu'il ne devra pas aggraver les risques sur les enjeux existants. Ça va faire partie un petit peu de la démonstration, dans l'exposé à venir sur le fait qu'il y a une volonté de l'industriel de maîtriser au maximum les risques, de les contenir sur son établissement. De toute façon, le PPRT, donc au titre de l'urbanisme, ne permettra pas l'aggravation et bien entendu, vous l'avez compris, au niveau du dossier de demande d'autorisation ce sera une contrainte majeure également. Je crois que j'ai dépassé le temps qui m'était...

Monsieur Renaud DUPUY

C'était très intéressant mais, de toute manière, c'est ce qui structure les deux présentations qui sont après, donc c'est important. Ce que je vous propose c'est de passer la parole à Émilie CHALAS, sur la partie rejets et après on débat, et après on présente les éléments d'étude de danger et on débat, mais on fait les dangers, il y a trois slides sur les rejets. Ça va aller relativement vite, comme ça on les aura faits, et on vous donne la parole et Monsieur PELOUX reste là pour répondre à toutes les questions, sur toute cette partie du débat, y compris sur l'étude de danger, y'a pas de soucis. Émilie sur la partie rejet.

Madame Émilie CHALAS

Oui, merci. Excusez-moi, je prends ma petite télécommande. Alors, peut-être avant de rentrer dans le vif du sujet et dans les données, une petite information préalable, je l'ai dit tout à l'heure dans une réponse à une question, les études sont en cours donc aujourd'hui on vous présente là où on en est de nos études. Il y a des incertitudes encore, il y a des marges de progression à avoir pour CARBON, et on vous en présentera notamment une à travers un exemple que présentera Delphine tout à l'heure sur lequel on doit continuer à travailler pour vous rendre le plus de transparence possible. C'est-à-dire qu'on n'a pas encore aujourd'hui la finalité du projet, puisqu'on n'a pas encore déposé notre dossier d'autorisation auprès de la DREAL. On est en train de construire et Delphine vous expliquera comment on construit pour réduire l'enjeu du risque. C'est important parce qu'il y a peut-être des questions que vous aurez sur lesquelles les études n'auront pas encore abouties et je n'aurais pas de réponse. Il y a une deuxième forme que je voulais tout de suite poser avec vous, c'est qu'évidemment il y a des questions auxquelles on ne vous répondra pas non pas parce qu'on ne sait pas, mais parce que ça relève du secret industriel. Monsieur PELOUX en parlait tout à l'heure, il y a des choses qu'on peut dire et il y a des choses qu'on ne peut pas dire, qui ne sont pas publiques. Néanmoins, sur les rejets et sur l'étude de dangers tout ce qu'on vous dit ce soir est public et fondamental. Au-delà, j'allais dire de ces données-là, il n'y a rien d'autres qui existera et dont le public ne sera pas informé. Ça, aujourd'hui, l'État en est garant parce que tout le processus industriel sera décrit dans le dossier ICPE et l'État aura un droit de regard sur absolument tout. Il n'y a pas, vis-à-vis de l'État, de secrets

industriels. Je voulais juste poser ça parce que vous l'avez bien compris, la DREAL l'a indiqué tout à l'heure, il y a pleins de choses qu'on peut vous dire et vous transmettre, sur lesquelles on doit encore progresser et on va en parler, mais il y a des choses, voilà, qu'on ne pourra pas partager mais l'État, et c'est aussi pour ça que la DREAL est là, est le garant que tout ce qu'il y a dans le process est validé. Je crois que c'est un préalable important à partager avec vous.

Alors, sur les rejets atmosphériques, d'abord on sait que dans la zone c'est un sujet pour chacun d'entre vous. Ensuite, on sait aussi qu'évidemment en France il y a des limites dans les valeurs de rejets potentiels de toute industrie qui s'installe sur le territoire français. Ce qui est important de bien comprendre, pour ceux qui ne le savent pas encore dans la salle, je ne sais pas si vous êtes nombreux à être là, en fait ça dépend aussi du territoire dans lequel on s'insère puisque l'arrêté du préfet, il va avoir ses seuils nationaux mais ça ne suffit pas les seuils nationaux, parce qu'il y a les effets de cumul, parce qu'il y a la nature des cumuls sur le site industriel lui-même et du coup les limites qui vont être fixées pour CARBON seront spécifiques à CARBON. Ça, il faut bien le comprendre. Ça ne s'applique pas forcément partout de la même façon donc avec les valeurs de la nation, limites nationales, les valeurs par les arrêtés sectoriels si ça concerne CARBON et puis, bien sûr, bien sûr, l'état initial, c'est-à-dire d'où on part. C'est pour ça qu'il y a l'étude d'impact, et dans l'étude d'impact il y a d'abord l'état initial avec, on l'a présenté la semaine dernière, une étude sur l'état initial de la qualité de l'air qui va être diligentée, qui est en cours d'ailleurs, par ATMO. Là aussi les données seront publiques sur l'état initial de la qualité de l'air sur le secteur. Tout ça va, en fait, venir composer les seuils qui vont être imposés à CARBON.

Ensuite, je le disais tout à l'heure, les rejets atmosphériques seront traités dans l'étude d'impact, l'État sera garant de la vérification à la fois des résultats lorsque l'entreprise, l'industrie sera productive, en route, mais aussi bien sûr en amont à travers la DREAL mais aussi l'ARS, parce qu'il y a un enjeu de sécurité publique vous l'avez dit tout à l'heure, mais évidemment il y a un enjeu de santé publique, et je pense que vous savez de quoi je parle.

Dans les rejets atmosphériques, en fait, dans la présentation on a fait un peu comme quand on vous a présenté le projet. Vous savez dans le projet de CARBON, il y a trois métiers, il y a le premier métier avec les fours qui tirent les lingots et qui

font fondre le silicium et qui ensuite tranchent le silicium. C'est le premier métier. Qu'est-ce qu'on rejette dans cette première phase de production ? C'est ça la démarche qu'on voulait vous présenter. Dans cette démarche, vous voyez ce sont les fours que vous voyez sur les photos, avec le tube au-dessus, qui est ce fameux cylindre que l'on vient tirer depuis la fonte à l'intérieur du four. Et donc dans ces fours, il y a, en fait, parce qu'on monte à 1 400 °C un enjeu de refroidissement de ces fours, donc il y a des circuits d'eau de refroidissement pour chacun de ces fours, et globalement l'eau de refroidissement est en circuit fermé, elle sort du système de refroidissement à 32 °C et nous les refroidissons à 25 °C avant de les rejeter dans l'air. Il y a donc des extracteurs des tours aéroréfrigérantes voilà qui vont refroidir cette vapeur d'eau, et globalement dans cette partie, il n'y a comme émission que de la vapeur d'eau donc l'hiver c'est blanc, l'été ça ne se voit pas. Mais c'est de la vapeur d'eau, il n'y a rien d'autre dans ces vapeurs sur cette étape de production. Sur la deuxième et troisième étape donc là on a relié globalement comment on fait passer de la plaque de silicium inerte, qu'on appelle les Wafers, à la cellule. C'est là qu'il y a beaucoup de traitements chimiques, on l'a vu dans le film, on l'a vu dans les présentations si vous avez assisté aux réunions précédentes, et je crois que tout le monde a déjà vu le fameux film qui présente l'activité de CARBON. Ici, on a un certain nombre de dispositifs physico-chimique avec des bains d'acide, des traitements gazeux, un peu de chauffage sans que ce soit de la combustion qui vont, effectivement, mener à un certain nombre de rejets. Ces rejets on va les traiter, ils sont collectés dans les laveurs de gaz ou avec de l'eau solubilise et, j'allais dire, globalement, ça neutralise en fait les gaz qui sont, en tant que tel, dangereux, ce qui fait qu'à la fin en termes d'émission et ce qui va sortir de ces laveurs... Vous vous rappelez, la dernière fois, j'avais dit un peu familièrement en fait sur le toit de CARBON, sur ces éléments de production-là, il y a des sortes de machines à laver de gaz qui sont posées sur le toit. Vous vous rappelez cette image un peu familière mais qui a le mérite de parler. La machine à laver elle est droite, c'est ça en fait, ce qu'on appelle entre autres des Scrubbers par exemple, qui nettoient les gaz pour ne pas rejeter le polluant. Donc là où on en est aujourd'hui dans nos travaux, avec nos bureaux d'études, ce sont les émissions suivantes : par exemple, on a pris deux catégories dans le tableau en bas, qui est un tableau important, des acides et des

basiques. Dans les acides, on a deux types d'acide, l'acide fluoridrique, HF, et l'acide chlorhydrique, HCl.

On a mis à côté des valeurs de limites réglementaires nationales, on n'a pas encore la valeur locale du préfet puisqu'il faut que le dossier soit déposé, vous me suivez. On a mis les valeurs nationales, dans ces valeurs nationales où est-ce qu'enfin se positionne CARBON à ce stade de nos études ?

On a mis en premier lieu l'acide fluoridrique parce que c'est notre gros sujet à CARBON. L'enjeu principal à CARBON c'est l'acide fluoridrique parce qu'on va en stocker beaucoup, plusieurs dizaines de tonnes, donc c'est un enjeu majeur pour nous en termes à la fois d'émissions de polluants dans l'atmosphère mais aussi en termes de danger, on en parlera tout à l'heure. C'est notre gros matériau, avec un très gros stock et c'est notre enjeu principal. On vous le dit parce qu'on est en train de travailler dessus pour optimiser les valeurs, sécuriser au maximum, et on aura d'ailleurs un exemple à suivre dans l'étude de dangers. Là, ce que l'on voit en l'état de nos études c'est que CARBON est au seuil national, en l'état des études, on est à un rejet de 2/mg par mètre cube, c'est la limite nationale. On ambitionne de faire mieux, soyons clairs, mais en l'état des études on ne va pas vous surprendre, on n'en est pas encore là, pour l'instant on est là. Ça ne veut pas dire que ce sera le seuil indiqué dans le dossier ICPE, mais aujourd'hui, encore une fois, on en est là. C'est notre plus gros enjeu à CARBON, soyons clairs, parce qu'ensuite, vous le voyez, c'est assez facile, l'acide chlorhydrique, le seuil national est à 50 mg, on est en-dessous de 10 mg à CARBON. Sur l'ammoniac qui est un basique, un seuil à 50 mg, on est en-dessous de 30 mg, et sur les alcalins, c'est 10 mg le seuil national et nous sommes inférieurs à 5 mg, donc on voit bien qu'il y a moins de sujet. Voilà, pour nous c'est important de vous transmettre ces éléments pour vous dire là où on est de la réflexion et quel est l'enjeu prioritaire de CARBON.

Ensuite le troisième, enfin ce n'est pas tout à fait le troisième métier, c'est une partie du deuxième métier en réalité. À l'intérieur du celluling, on a une séquence, celle-ci, la métallisation des cellules. C'est là où on va mettre tous les métaux qui vont permettre de récupérer l'énergie produite par le soleil et par la cellule, pour ensuite l'injecter dans le réseau électrique. Ça s'appelle la sérigraphie par pâte d'argent, je vous passe les détails techniques, le but n'est pas de vous décrire le process puisque le process est protégé par le secret industriel mais de bien vous expliquer

de quoi il ressort en termes donc d'émissions. C'est là qu'il va y avoir des composés organiques volatiles, donc il y a pleins de familles de composeurs volatiles. On est en train de les analyser et là, en l'occurrence, sur les émissions aussi, à ce stade, dans nos études, on a une valeur limite réglementaire à 110 mg par mètre cube et aujourd'hui l'état des études de carbone montre que l'on est en-dessous de 50 mg. Sur un sujet qui doit être un peu sensible parce qu'on sait aussi qu'il y a un travail local sur la question des composés organiques volatiles, CARBON est quand même très nettement deux fois inférieur aux seuils nationaux. On imagine, dans l'arrêté préfectoral, qu'il y aura encore un seuil réduit par rapport à l'enjeu national puisque je crois qu'il y a un sujet localement donc on y sera évidemment très attentifs. Voilà ce que l'on pouvait vous dire sur les émissions. Je rends la parole à la salle, évidemment on est là pour répondre à vos questions.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors, l'objectif sur l'intervention de la DREAL, sur l'autorisation, soit sur les rejets et puis après on passera sur l'étude de dangers, donc Monsieur en jaune avait une question à poser donc on y va tranquillement. Oui, pardon, c'est moi qui ait le micro. Vous connaissez, si vous voulez que le propos vous soit attribué vous vous présentez, si vous ne voulez pas que le propos...

Monsieur Gilbert DALCOL

Merci, Gilbert DALCOL, Fos-sur-Mer, association Mouvements citoyens de tous bords. Je suis le bras droit de Monsieur Romuald MEUNIER. Un premier temps je voudrais prendre la parole pour l'exposé qu'a fait Monsieur Philippe PELOUX, c'est bien beau mais il ne faut pas oublier une chose que toute nouvelle industrie viendra greffer sa pollution aux industries déjà existantes. Vous allez pouvoir parler de diverses pollutions, mais vous ne parlez pas de bruit. Alors est-ce que la DREAL tient compte des bruits émis par la société ? Les vents dominants que les gens vont subir ? Et une chose aussi le nombre de véhicule en plus qu'il y aura sur les voies publiques qui entraîneront davantage de pollution et de bruit par le roulis qu'on a actuellement sur Fos. C'est un premier point.

Émilie a parlé des rejets, patati patata, bon les rejets que vous nous donnez, ils ne seront pas cumulés aux autres existants déjà des autres sociétés que Monsieur

PELOUX, je vous ai déjà soulevé le problème des raffineurs qui n'arrivent pas à maîtriser certains produits qui partent dans l'atmosphère tel le Benzène. Ce n'est pas possible concernant les joints de toit, patati patata, bon. Ça, moi j'aimerais personnellement qu'on ait, nous aimerions qu'on ait le cumul, ce que vous allez rejeter dans l'atmosphère et en tenant compte déjà du cumul de toutes les autres sociétés. Merci.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors peut-être on parlera du bruit. On va répondre à la demande des garants, on répond question par question donc on répond par question et après on passe la parole, Monsieur, et après en vert là-bas, puis après on reviendra ici. Donc sur la dernière question peut-être, sur le cumul, et puis après sur la question du bruit, on parlera peut-être rapidement du trafic et des éléments de trafic mais qui sont plutôt l'objet de la prochaine réunion, enfin de la dernière réunion, voilà, mais peut-être le cumul ? Il faut prendre le micro d'Émilie, voilà. Vous vous le passez ou je vous passe le mien, allez.

Monsieur Philippe PELOUX

Sur le bruit, une seconde, donc c'est un enjeu qui est pris en compte, bien entendu, je ne sais pas, vous n'avez peut-être pas vu les différentes photos des intérêts protégés du L. 511-1, il y a commodité de voisinage. Là-dedans, on a effectivement le bruit, les vibrations, les lumières la nuit, etc.

Ce sont des points qui doivent être abordés dans l'étude d'impact et on doit avoir une caractérisation initiale en termes de bruit, et des modélisations de ce que donnera le futur site, afin de montrer qu'ils sont en capacité de respecter la réglementation, c'est-à-dire valeurs limites en périphérie de site et puis valeurs limites dans les zones à valeurs réglementées. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais ça fait bien partie des choses qui seront dans le dossier de demande d'autorisation qui devront être démontrées en termes de compatibilité.

Le cumul, effectivement, dans l'étude d'impact, il y a un exercice qui est sûrement le plus compliqué qui est l'interprétation de l'état des lieux couplée à l'étude qualitative des risques sanitaires donc c'est une démarche qui vise à prendre en compte effectivement l'état de la qualité de l'air localement et démontrer que

l'étude de risques sanitaires reste compatible, qu'on peut autoriser le projet par rapport aux émissions prévues. Bon, dans le cadre de CARBON, vous avez vu, normalement on devrait être quand même sur des rejets assez réduits, assez spécifiques aussi. On voit par rapport à cette activité, ça change de ce qu'on dans le secteur où on est plutôt sur des activités autour de la pétrochimie, etc. on est sur des substances un peu différentes, reste le sujet des COV, effectivement, c'est un sujet majeur sur lequel on demandera sûrement à CARBON de faire encore mieux.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors, sur cette question, je ne sais pas, juste s'ils ont bien compris, moi je voudrais que vous reveniez s'il vous plaît, sur l'explication. On est allés vite. On prend l'état initial, c'est ça ? On prend les pollutions, on regarde d'un point de vue sanitaire, on ajoute celle de CARBON et on regarde comment ça se passe ? C'est bien ça, si j'ai bien compris ?

Monsieur Philippe PELOUX

En fait, il y a deux exercices effectivement qui sont complètement coupés. L'interprétation de l'état des milieux. Il a des petites baisses de régime. L'interprétation de l'état des milieux c'est vraiment l'exercice qui est en train d'être complété par des études caractérisation justement de la qualité de l'air sur le site, par CARBON, donc c'est vraiment l'étude qui va permettre de dire où on en est aujourd'hui et ensuite on a un exercice qui est couplé qui est l'étude des risques sanitaires qui va permettre de dire est-ce que CARBON va rajouter finalement une pollution particulière et un risque sanitaire, c'est surtout ça qui nous intéresse au final, un risque sanitaire.

Monsieur Renaud DUPUY

Donc Monsieur, il y a pleins de questions. Il y a Monsieur en vert, Monsieur MEUNIER, il y a Monsieur ici, Madame ici. Il y a pleins de questions mais on les prendra toutes.

Un intervenant

D'accord, bonjour. Éric. Je suis citoyen et j'ai grandi sur Fos-sur-Mer. Ce qui m'inquiète, en fait, dans votre projet c'est que vos études d'impact ne sont pas finies donc vous partez sur des suppositions, en fait, de l'industrie que vous allez mettre en place, seulement on n'a pas la réalité des faits et une étude d'impact réellement poussée. En plus, avec le cumul de ce qu'on a dans la région, on sait aussi que par rapport aux vents dominants, tous ceux qui ont habité ou habitent ici dans le secteur, suivant le sens du vent, les odeurs changent, voilà, donc déjà c'est une réelle inquiétude sur, en fait, la réalité de votre projet. Est-il réellement mené à bien ? Ensuite, une deuxième inquiétude, c'est en fait la rapidité du calendrier de la concertation. Je suis désolé, vous portez un projet qui est complexe avec un impact réel sur l'environnement et sur les gens qui sont présents et le calendrier de concertation est mené à marche forcée. Pour ça, on n'est pas forcément tous physiciens, etc. donc on a besoin quand même de temps pour appréhender le projet dans son ensemble et je pense que la rapidité de votre calendrier m'inquiète en fait sur votre volonté réelle à le faire passer à marche forcée.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors, là c'est directement au maître d'ouvrage. Émilie ? Oui, chacun son tour. Il n'y a pas de problème, chacun son tour. On revient ici, après le Monsieur là-bas et après Monsieur MEUNIER.

Madame Émilie CHALAS

Oui, ça y est. Sur le calendrier, je crois que les garants ont répondu tout à l'heure, c'est la CNDP qui a calé le rythme des réunions et le calendrier entre six et huit semaines classiquement, on est aujourd'hui à sept semaines de concertation pour CARBON, voilà. Si les garants veulent reprendre la parole évidemment je les laisserais libre de la faire. Sur l'étude d'impact non-terminée, là aussi je crois qu'on a déjà pris le point tout à l'heure sur la méthodologie, on est en concertation préalable et, en fait, les études sont en cours. C'est pour ça que l'enquête publique, enfin la concertation préalable est maintenant. Après, la concertation préalable qui se termine le 30 octobre, il y aura comme le disait Renaud tout à l'heure, la concertation continue jusqu'à l'enquête publique qui, elle, est suivie par un

commissaire-enquêteur et qui émettra un avis sur notre projet et sur un projet cette fois déposé à la DREAL et terminé avec ces études d'impact complètes donc c'est l'objet de la concertation préalable que de ne pas avoir un projet abouti.

D'ailleurs, permettez-moi juste de le glisser mais si on arrivait avec un projet tout ficelé, qui nous aurait donc coûté de l'investissement financièrement, puisque tout ça c'est de l'argent des études, vous auriez été les premiers à nous dire : « *Il y a une concertation préalable mais en fait tout est bouclé.* » Voyez, c'est aussi parfois ça que l'on peut entendre dans les concertations quand on arrive avec un projet bouclé. Voilà où on est, on a encore des informations à aller chercher, toutes nos études sont encore en cours.

On a des efforts à faire, j'ai entendu la DREAL sur les COV, c'est bien pris Monsieur PELOUX, on est en train de travailler sur l'acide fluoridrique, il faut continuer à avancer mais c'est une étape de concertation préalable pour juger de l'opportunité du projet, et nous on avance vers vous l'ensemble des données dont on dispose aujourd'hui et qui sont communicables. C'est ça la démarche. Sur le cumul, vous l'avez compris, la DREAL a répondu tout à l'heure sur un état initial et un cumul qui va venir être encadré par un arrêté du préfet qui va tenir compte des enjeux de seuils et de cumul, justement, et sur les vents dominants on est, me semble-t-il, mais là aussi ce sera dans l'étude d'impact présentée, sur des vents dominants ouest, nord-ouest, semble-t-il à ce stade, Laura tu dis si je dis une bêtise, mais il me semble que c'est ouest, nord-ouest. Ouest, nord-ouest, ça ne se dirige pas vers Fos et Port-Saint-Louis. Après, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres vents à d'autres moments, je vous rejoins Monsieur, mais c'est *a priori* aussi une partie qui sera traitée dans l'étude d'impact et à ce stade les vents dominants ouest, nord-ouest ne défavorise pas les d'habitat.

Monsieur Renaud DUPUY

Monsieur le garant intervient quand il veut, après Monsieur, après Monsieur en bleu, voilà.

Monsieur Philippe QUEVREMONT

Oui, ça va être très bref. La discussion entre la salle et le maître d'ouvrage est un grand classique des débats publics ou des concertations. Tantôt les salles disent la

concertation arrive trop tôt, on n'a pas assez de données et vous l'avez dit, et tantôt les salles disent vous avez beaucoup avancé dans votre projet donc vous avez déjà décidé, voilà. Je voulais simplement rappeler ce que nous avons dit lors de la première réunion, nous sommes d'abord pour discuter de l'opportunité du projet donc l'exigence vis-à-vis du maître d'ouvrage, je l'ai rappelé tout à l'heure, c'est que le maître d'ouvrage donne toutes les informations qu'il a mais on ne peut pas demander d'avoir un projet tout prêt parce que sinon la question de l'opportunité serait quand même très fragile.

Monsieur Renaud Dupuy

Alors, Monsieur.

Monsieur Daniel VENISTI

Oui, bonjour. Daniel VENISTI, citoyen. Dans l'exposé que vous avez fait, vous parlez d'environ 70 établissements qui sont soumis à Seveso, dont 43 si j'ai bien noté en seuil haut. Combien il y a de contrôleurs DREAL qui visitent ces sites sur les Bouches-du-Rhône ? Première question. Pour la suite, vous donnez les émissions de gaz, alcalins, COV, ok qui sont compatibles ou inférieurs aux normes d'accord.

Par contre moi j'aimerais bien avoir les débits parce qu'avoir 50 mg de CO2 sur je ne sais pas cinq mètres cube/heure c'est bien, si c'est 5 000 cube/heure ça ne va pas être la même chose. Et puis je terminerai aussi avec le même propos que Monsieur sur le rythme des réunions effrénées, une par semaine six semaines avec beaucoup de données techniques, beaucoup de gens ne peuvent pas suivre. On peut aussi penser que c'est fait pour dégoûter les gens d'aller jusqu'au bout. J'espère que non mais en tout cas ce rythme il est difficilement tenable pour les citoyens, voilà.

Monsieur Renaud DUPUY

Merci, donc le nombre d'inspecteurs ? Voilà, tout d'abord, le nombre d'inspecteurs en charge des 20 sites ou 25 sites dont vous avez parlé, ou 60 sur l'ensemble du département.

Monsieur Philippe PELOUX

Alors je n'ai plus le chiffre, combien ? 43 Seveso seuil haut, on doit être à peu près une dizaine sur les 500 établissements, en fait, classés, soumis à autorisation sur le département, on est 25 inspecteurs. Je vous rejoins, on n'est pas assez si c'est ce que vous vouliez dire.

Monsieur Renaud DUPUY

Après, Émilie...

Madame Émilie CHALAS

Absolument. Sur la question un peu technique du débit, je vais laisser notre bureau d'études SOCOTEC, Delphine AUDRAS se présenter. En fait, ils nous accompagnent sur ces questions et notamment sur les études de danger et les rejets donc elle va pouvoir vous répondre sur un aspect un peu plus technique.

Madame Delphine AUDRAS

Bonsoir à tous, donc Delphine AUDRAS, je travaille chez SOCOTEC ENVIRONNEMENT en tant que chargée d'affaires dans le domaine de l'environnement et des risques industriels. SOCOTEC accompagne CARBON sur ce projet en tant que tiers de confiance pour, effectivement, que le projet réponde bien aux enjeux environnementaux et industriels qui lui incombent et que ce dossier-là soit conforme aux prescriptions réglementaires qui lui sont applicables.

Sur la partie donc des rejets atmosphériques, à ce moment-là, à ce stade-là, on a parlé donc des valeurs limites en milligrammes par mètre cube fixées par la réglementation nationale. Dans l'arrêté préfectoral de CARBON, il y aura également donc normalement des valeurs limites en termes de flux, qui seront la fonction effectivement des systèmes d'évacuation en place ou des systèmes de traitement qui sont en cours de dimensionnement, donc il y aura des valeurs limites en termes de milligrammes par mètre cube, en termes de concertation et également en termes de flux, c'est-à-dire en termes en kilogramme, en grammes heures ou en kilogrammes par jour, mais ce sont les études qui vont le déterminer donc en fonction des substances et également en fonction des unités de traitement qui sont en cours de dimensionnement.

Monsieur Renaud DUPUY

Reprenez le micro, juste pour qu'on enregistre.

Monsieur Daniel VENISTI

Juste pour compléter, est-ce qu'il y a une limite aussi sur la quantité totale rejetée en plus de la limite sur la quantité par mètre cube ?

Monsieur Renaud DUPUY

Alors, peut-être Monsieur ? Ou vous, ce n'est pas grave. Est-ce qu'il y a une limite ? Ce serait plutôt Monsieur, donc on va lui laisser la parole sur la limite et ensuite on continue.

Monsieur Philippe PELOUX

Alors en général, il y a une limite sur les concentrations. Il n'y a pas forcément de limite sur les flux et c'est plutôt sur l'étude d'impact et notamment sur l'étude des risques sanitaires qui va déterminer la totalité des flux pour toutes les substances, ce sont plutôt ces flux-là qui vont servir à caler l'arrêté préfectoral. En fait, on repart vraiment de l'étude sanitaire pour définir les flux, substance par substance.

Monsieur Renaud DUPUY

C'est sur la même question ? Alors je vais la reformuler, est-ce que la rapidité des études, la rapidité de la concertation, ce que Monsieur ne souhaite pas, serait destiné à faire passer des projets plus facilement ? Je donne la parole aux garants, c'est leur boulot. Écoutez, je laisse la réponse aux garants, voilà.

Monsieur Vincent DELCROIX

Tout est affaire, en fait, de compromis. On pourrait, en effet, imaginer faire des concertations qui durent six mois, moins ou plus, et donc il faut, en effet, trouver des limites. Là où je voudrais insister c'est qu'en fait les règles sont les mêmes quel que soit le type de concertation. Vous avez des concertations sur pleins de sujets et toujours avec les mêmes règles. Je vous donne un exemple : la construction d'une prison peut donner lieu à concertation, bon. Alors, là, sur ce genre de sujet, disons, l'expertise des gens est complètement différente de celle qu'on peut trouver sur un

sujet extrêmement technique comme CARBON, et avec des pollutions. Le législateur et la CNDP ont essayé de trouver, en fait, un juste milieu, enfin en tout cas de ce qu'ils pensaient. Bon, je peux vous garantir pour fréquenter la Commission nationale du débat public et les commissaires depuis quelques années que je n'ai jamais décelé dans leur esprit en tout cas l'idée de créer une machine pour faire accepter les projets.

Sachez que parmi les commissaires de la Commission nationale du débat public vous avez des représentants de tous les corps constitués plus plusieurs représentants d'associations de protection de l'environnement dont par exemple France nature environnement, qui siège à la Commission nationale du débat public. Je pense que si ces représentants, il y a aussi des syndicats, je pense que si ces représentants avaient décelé une volonté de la Commission nationale du débat public de n'être qu'une machine à faire accepter les projets, elle se serait exprimée en public et on en aurait entendu parler donc je me permets de vous dissiper les doutes.

Monsieur René CLARET

Merci. René CLARET, Mouvement national de lutte pour l'environnement 13, je suis aussi membre de l'association NACICA, Nature citoyenneté Camargue Cro Alpille, et collectif CISTUDE. Oui, parlons de l'opportunité, pour reprendre le mot que vous avez employé, opportunité de ce projet. Comment peut-on dans un site de l'étang de Berre déjà si industrialisé, surindustrialisé de la sorte - nous détenons hélas la triste palme du taux de cancer le plus élevé de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur - peut-on ajouter du sinistre au sinistre ? Est-ce que s'il arrivait, puisqu'il y a de nombreux sites Seveso, et que l'on va en ajouter, s'il arrivait un accident majeur, le pauvre hôpital public de Martigues pourrait faire face. N'étons pas en train de mettre la charrue avant les bœufs ? Il faut un deuxième hôpital au plus près, d'abord pour soigner les malades, pas que les cancers, maladies respiratoires, maladies cardiaques, induites par toutes ces pollutions. C'est la métropole qui nous a offert l'incinérateur régional et, comme par hasard, on l'a installé à Fos. Alors que pendant près d'un siècle, à Entressen, on avait accueilli tous les jours par trains entiers les ordures ménagères de la ville de Marseille qui ont pollué fortement les nappes phréatiques. Sans parler de la pollution aérienne évidemment. Il me semble

que la sagesse voudrait qu'au lieu d'un mois de concertation préalable, il y ait trois mois. Je persiste et je signe et je rejoins les intervenants précédents. C'est trop court et puis on travaille dans le flou, on nous dit, Madame CHALAS nous dit : « *On continue les études.* » Oui, comme ça, on ne sait pas exactement où l'on va et puis un beau jour arrivera l'enquête publique et le grand public aura-t-il eu toutes les données nécessaires ? Parce que là nous ne sommes qu'une poignée de citoyens dans ces réunions. J'ai participé aussi à celle de Martigues. Non, on peut faire mieux et on peut faire avec beaucoup plus de sagesse. Merci beaucoup.

Monsieur Renaud DUPUY

Merci pour votre intervention. Alors, tout d'abord peut-être Émilie CHALAS sur une partie, il y a une réponse, et puis après les garants sur l'organisation de la concertation. Émilie, tout d'abord et après on passe à Monsieur.

Madame Émilie CHALAS

Oui, simplement pour rappeler et Monsieur PELOUX l'a noté tout à l'heure et il faut le redire toujours et encore, l'ARS, l'Agence régionale de la santé, donc l'État qui pilote les politiques de santé publique de façon déconcentrée sur le territoire donne son avis sur le projet, donc nous, ce n'est pas CARBON qui va être garant de la santé publique, mais par contre l'ARS dans son rôle va donner un avis sur le projet et si, effectivement, il y a une difficulté mais comme pour les enjeux de sécurité publique sur l'arrivée de CARBON par rapport à la situation globale sanitaire du territoire alors l'avis sera défavorable, donc je ne peux que vous renvoyer vers le rôle de l'ARS.

Sur la concertation en tant que telle je pense, alors d'abord je tiens à vous dire que CARBON a bien entendu la position de CISTUDE, on vous entend, mais encore une fois, on est en concertation préalable, les études sont en cours, après la fin de cette concertation préalable le 0 octobre, il y aura une concertation continue, nous allons rester en contact et puis il y aura l'enquête publique. Juste un mot, moi je vous propose aussi si vous avez, au-delà de l'opportunité de l'emplacement qui était un des sujets, des premières questions que vous avez posé par votre association, au-delà de ce projet-là de dire si le projet devait vraiment se faire, nous on est preneurs de vos recommandations, de vos préconisations, n'hésitez pas à nous faire des propositions dans le cadre de la concertation préalable, dans le cadre de la

concertation continue, dans le cadre de l'enquête publique ce sera un peu plus tard parce que le projet sera pour le coup ficelé mais on est preneurs de vos propositions et de vos idées.

Monsieur Renaud DUPUY

Monsieur DELCROIX ou Monsieur QUEVREMONT, je ne sais pas, il y en a un qui voulait parler.

Monsieur Vincent DELCROIX

Je ne vais pas argumenter sur les questions de durée, je voulais simplement rappeler que les garants sont là pour faire un bilan et que dans le bilan il sera question des débats sur la durée, nous en rendrons compte. Je voulais quand même rappeler une particularité de ce projet qui est le nombre d'emplois. 3 000 emplois, les garants quand ils ont pris connaissance du projet, ils ont dit : « *Il y a des sujets dont il faut discuter.* ». Il y avait la formation professionnelle, il y avait le logement, il y avait la circulation donc nous avons demandé, ça a été fait, qu'il y ait des réunions spécifiques consacrées à ce point-là, du coup on passe à un nombre de réunions élevées dans le cadre d'une concertation ce qui explique le rythme. Nous avons une durée classique, un nombre de réunions élevé.

Monsieur Renaud DUPUY

Merci pour ces réponses. Monsieur MEUNIER, voilà. Et après Madame ici, et après Monsieur derrière, voilà. D'accord, il n'y a pas de problème, je ne savais pas.

Monsieur Romuald MEUNIER

Tout d'abord, je tiens à rassurer tout le monde, j'ai un masque, je suis négatif à la Covid.

Monsieur Renaud DUPUY

Nous sommes rassurés.

Monsieur Romuald MEUNIER

C'est juste une grippe que je ne veux pas vous refiler. Sur les points à évoquer, notamment le PPRT. Il me semble me souvenir que tous les nouveaux sites industriels, toutes les nouvelles constructions doivent circonscrire les risques technologiques à l'enceinte du site lui-même. On sait bien que toutes ne pourront pas être circonscrites, et elles en dépasseront sûrement pour certaines et dans ce cas-là est-ce que ça risque de modifier le PPRT existant ? C'est ma première question.

La seconde, je vais essayer de placer le tout en même temps, la seconde c'est qu'on a vu qu'il y a plusieurs seuils à respecter, des valeurs limites. Une valeur limite nationale, une valeur limite sectorielle ou plutôt géographique et une valeur limite à respecter pour chacun des industriels. Or, il se trouve que dans le secteur, je n'ai pas connaissance d'une valeur limite sectorielle ou géographique dont nous avons tant besoin. Il me semble absolument nécessaire qu'elle soit mise en place avant même que les nouveaux projets voient le jour. Là, je fais appel à la DREAL et au sous-préfet pour régler ça, parce que vous l'avez remarqué, il y a une grande défiance de la part de la population sur le secteur et elle existe à juste titre parce que nous avons subi depuis de très longues années beaucoup de désagréments. L'intérêt aujourd'hui n'est pas de les stopper, l'intérêt c'est qu'il faut aller dans le sens de nos besoins et pourquoi pas de votre projet mais en prenant les garde-fous qui sont absolument nécessaires pour ne pas accroître toutes ces pollutions. Le moyen d'y parvenir c'est donc de mettre en place des limites sectorielles qui concerneront spécifiquement Fos-sur-Mer. Je profite encore une fois le troisièmes point que je...

Monsieur Renaud DUPUY

Profitez, profitez.

Monsieur Romuald MEUNIER

Le troisième point que je voulais évoquer c'est la représentation que vous nous avez faite des eaux de refroidissement. Ça nous intéresse de savoir si elles seront traitées et comment. On connaît bien le principe des eaux de refroidissement qui passent par des circuits et tubulures, qui risquent d'être endommagés par les mollusques ou toute la faune et flore qui pourraient s'y incruster. On sait que ENGIE et pas mal d'autres industriels, c'est traité par l'intermédiaire de chlore et donc nous aimerions

savoir comment seront traitées ces eaux, d'autant plus que le volume est très important. Voilà, j'en ai fini de mes trois questions.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors je pense que les deux premières questions, enfin les deux premières questions vous sont directement adressées.

Madame Émilie CHALAS

Juste, je me permets Renaud, mais la première question sur le PPRT et les risques contenus sur le site ce sera sur le point d'après donc je vous propose d'attendre la présentation de Delphine SOCOTEC, Delphine AUDRAS de SOCOTEC pardon, qui répondra à cette question du PPRT, de maintenir le risque sur site. Je me permets, voilà.

Monsieur Renaud DUPUY

D'accord, mais par contre la deuxième question, vous est adressée. Est-ce qu'il y a des arrêtés sectoriels, voilà. Et après on reviendra sur la question de l'eau, voilà.

Monsieur Philippe PELOUX

Je voulais bien répondre sur le PPRT mais il va falloir attendre.

Monsieur Renaud DUPUY

Il y a une réponse peut-être sur le PPRT, voilà, il est général. Allez-y, allez-y.

Monsieur Philippe PELOUX

Oui, sur les valeurs limites sectorielles, en fait, quand on parle secteur c'est secteur d'activités. Il y a notamment les documents européens, les BREF définissent des valeurs d'émissions par secteur d'activités. J'entends votre demande d'essayer de tirer vers le bas, vers les meilleurs élèves les émissions sur le secteur géographique et de réduire les émissions, les valeurs limites, c'est compliqué. On ne peut pas gérer de la même façon la cheminée, les fours de la cokerie d'ARCELOR, des fours de KEM ONE et des futures émissions de CARBON. On ne peut pas aligner les valeurs limites, les procédés n'ont rien à voir, les technologies sont complètement différentes, les

équipes sont complètement différentes, ce n'est pas possible en soi. Par contre, on va s'acharner sur CARBON dans le cadre du dossier demande d'autorisation pour essayer de tirer vers les meilleures techniques disponibles et imposer des valeurs limites d'émissions les plus basses possibles, mais à côté de ça, quand vous connaissez notre travail, notre volonté de continuer à réduire les valeurs limites d'émissions sur les sites existants donc c'est un travail qui se fait notamment au cours des réexamens IED, on a traité le cas de KEM ONE, il y a deux, trois ans avec un réexamen. On a traité le cas d'ESSO il y a deux, trois ans aussi. On continue, on n'a pas fini. LYONDELL CHIMIE Fos va passer lui aussi à la casserole, enfin voilà. Ce travail il est récurrent, on réduit les valeurs limites d'émissions, c'est compliqué de mettre une même valeur limite donnée pour tous les industriels.

Alors c'est vrai qu'il y a l'action COV, par exemple, qui est complètement territoriale, mais on n'a pas fixé de valeurs limites d'émissions, par contre on a fixé des objectifs communs à tous les industriels de réduire, de réduire donc on est vraiment sur cette action. On a fixé des valeurs limites d'émissions sur les points fugitifs, mais c'est très particulier.

Monsieur Renaud DUPUY

On reviendra sur le PPRT tout à l'heure, on a répondu à vos questions. On note bien votre question sur le PPRT après la présentation et on reviendra là-dessus. Monsieur MOUTET, ou madame ?

Madame Jacqueline BOTTON

Jacqueline BOTTON, citoyenne de Fos.

Monsieur Renaud DUPUY

Pardon ? Ah oui, excusez-moi, excusez-moi. Oui, sur l'eau, pardon, excusez-moi. J'avais oublié sur le premier, l'évaporation d'eau, voilà, et sur le nettoyage des circuits d'évaporation.

Madame Émilie CHALAS

Ce que je peux répéter c'est que dans ce circuit de refroidissement, ce circuit est fermé donc il n'y a aucune entrée particulière et il n'est pas soumis aux processus

chimiques quelconques qu'il pourrait y avoir dans la fabrication donc c'est une eau qui arrive, l'eau industrielle fournit par le grand port, qui arrive, qui est épurée, qui ensuite est mise dans ce circuit de refroidissement, qui n'a donc aucun contact avec le process industriel et aucun produit chimique, qui est ensuite rejetée dans la tour de refroidissement. Elle rentre à 32 °C, elle sort à 25 °C, et il n'y a pas de polluants dans cette vapeur d'eau. Je ne sais pas si éventuellement Laurent tu veux compléter sur le dispositif mais je ne sais pas trop quoi dire d'autre que ça. On est d'accord ?

Monsieur Renaud DUPUY

La question de Monsieur c'est si dans le circuit il y avait un certain nombre de produits, c'est ça, qui se mettaient dans le circuit. Allez-y, Monsieur, peut-être. Quelle serait la manière de nettoyer ?

Monsieur Philippe PELOUX

Normalement, les tours réfrigérantes, on est quand même sur une eau chaude avec possibilité de prolifération de légionelle et donc il y a besoin de traiter l'eau par des biocides, donc ce sont des quantités extrêmement infimes. Le but c'est d'éviter le développement des bactéries. On est sur des températures de l'ordre de 30 °C. Si vous mettez votre chauffe-eau à la maison à 30 °C vous allez faire des économies d'énergie, vous allez avoir des légionelles. C'est exactement la même problématique.

Monsieur Romuald MEUNIER

J'ai besoin d'une précision. Alors, dans ce cas-là il s'agit non pas d'un traitement après mais c'est un traitement préalable ? Et lequel est-il ?

Madame Émilie CHALAS

Donc dans cette vapeur d'eau, vous l'avez compris, il n'y a pas de rejets polluants, en revanche il y a ce risque sanitaire là et dans les tours de refroidissement sont traités ces sujets, évidemment. C'est à l'intérieur de la tour de refroidissement, au moment où l'on refroidit l'eau, qu'il y a ce dispositif de traitement antibactérien mais là on n'est pas dans le risque de pollution anti-atmosphérique, c'est une autre question, mais évidemment c'est traité dans la tour de refroidissement.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors, Monsieur n'est pas convaincu donc je lui donne la parole, avec le micro.

Monsieur Gérard CASANOVA

Pardon, Gérard CASANOVA, association Au fil du Rhône, fédération d'actions régionales pour l'environnement. Vous avez bien expliqué que les tours réfrigérées, le rejet serait complètement de la vapeur d'eau, zéro polluant d'ailleurs. Ce qui nous inquiète, c'est ce que je crois avoir répondu dans le propos de Monsieur Romuald MEUNIER, c'est de savoir comment on purifie l'eau brute industrielle fournie qui vous est fournie, parce que l'eau brute industrielle tout le monde sait pertinemment qu'elle n'est pas pure. Elle arrive du canal d'Arles à Bouc, si je me trompe vous me corrigez, et effectivement elle peut contenir de quoi largement endommager le process de réfrigération. Alors est-ce qu'il y a seulement des biocides pour la question de la légionelle ou est-ce que, comme la plupart des industriels, il y a un ajout de chlore pour éviter des problématiques, notamment des microalgues ?

Madame Émile CHALAS

Écoutez, je regarde de loin un autre bureau d'études qui nous accompagne sur la maîtrise d'œuvre, Laurent DELMAS pour INGEROP. Non, il n'y a pas de traitement au chlore. En fait, l'eau qui nous arrive industrielle est filtrée pour enlever les microparticules debout, j'entends, ce n'est rien d'autre, mais il n'y a pas de traitement au chlore pour le circuit de refroidissement. On me le confirme de part et d'autres, donc non.

Monsieur Renaud DUPUY

Il y en avait d'autres avant. Il n'y a pas de problème. On reprend le rythme des questions, à moins que vous ne vouliez préciser. Allez-y. Allumez le micro à chaque fois.

Monsieur Philippe PELOUX

Peut-être que vous confondez avec les nombreux industriels du secteur qui prélèvent l'eau de mer et qui la traite au chlore, javel, etc. *A priori*, sur les TAR, ce sont vraiment des biocides qu'on retrouve ailleurs d'ailleurs, c'est vraiment juste, je n'aurais pas le détail des produits utilisés, c'est filtrage et puis quand même biocides mais c'est rare qu'on retrouve du chlore, qui est quand même corrosif.

Monsieur Renaud DUPUY

On reprend les questions. Madame, allez-y, Monsieur MOUTET après, Monsieur derrière là-bas.

Madame Jacqueline BOTTON

Bonjour. Jacqueline BOTTON, citoyenne de Fos et citoyenne du laboratoire territorial. J'ai une remarque pour les garants, je voudrais dire qu'on ne nous donne pas assez la parole, aux femmes. Ça fait déjà plusieurs concertations où on lève la main et on interroge ces messieurs qui sont en majorité dans la salle, et je peux le comprendre, mais nous sommes des femmes, nous élevons nos enfants à Fos sous une région polluée, et je crois que nous avons droit à la parole. Voilà, ce qui est dit pour Messieurs les garants.

Quant à la première présentation de CARBON vous nous aviez dit qu'il y avait aucun rejet dans l'atmosphère et aujourd'hui on prend stockage de l'acide, ammoniac, donc moi je voudrais connaître un peu les risques et après vous parlez des gaz collectés qui passent à travers les filtres. Comment sont nettoyés les filtres ? Voilà, parce que bon on a quand même d'autres entreprises qui au moment de nettoyer les filtres envoient tout dans l'atmosphère, donc ce qui pollue Fos donc on voudrait avoir une précision là-dessus et mon autre question c'est qu'on ne parle pas beaucoup pour le site Seveso, des pompiers, tout ce qui est les secours. Est-ce qu'au centre de votre entreprise vous prévoyez un centre de secours, genre des

pompiers ou des personnes qui sont formées aux premiers secours ? Ce qui je pense est quand même intéressant à avoir sur Fos, vu peut-être le temps que vont mettre les pompiers à arriver sur le site avec les embouteillages, voilà. C'est une question.

Monsieur Renaud DUPUY

On va prendre les questions les unes après les autres. Madame, sur la distribution de la parole, je vous assure je donne la parole à tous ceux qui lèvent la main, les uns après les autres, donc vous pouvez remarquer à la réunion, on a essayé d'épuiser les questions. Il n'y avait plus de mains levées, je suis même allé chercher des gens dans la salle pour leur donner la parole, donc je donne la parole à tout le monde. On va répondre à vos questions maintenant.

Madame Émilie CHALAS

Moi, Madame, de façon sororité, je ne sais pas comment on dit.

Monsieur Renaud DUPUY

Sororité, parfait.

Madame Émilie CHALAS

De façon fraternelle, mais version femme, merci de prendre la parole. Mesdames, n'hésitez pas. Voyez, on travaille dans l'industrie, on est là devant vous, vous avez bien raison, pardon Renaud, mais mesdames si vous avez des questions n'hésitez pas, il n'y a aucune question idiote parce que souvent on s'autocensure aussi, voilà. Sur le rejet dans l'atmosphère, pardon mais de mémoire et autant que je sache on n'a jamais dit qu'il y avait zéro rejet atmosphérique, jamais. Ce n'est pas possible, parce que ça aurait été un mensonge, parce qu'on le sait depuis le début. Il y a effectivement des rejets, on a vu les volumes, les quantités, aujourd'hui c'est très raisonnable. On sent que la DREAL va nous demander encore plus mais on fera le boulot. La seule inquiétude, mais je vous l'ai dit en toute transparence, c'est sur l'acide fluoridrique, mais on n'a pas pu vous dire ou alors on s'est mal compris qu'il y avait zéro rejet dans l'atmosphère, ce n'est pas possible. Objectivement, ce n'est pas possible.

Ensuite, sur les nettoyeurs, alors en fait les gaz polluants dont on se sert dans le process industriel, ils vont être aspirés par une sorte de hotte si vous voulez, par un réseau de hottes, et ensuite à l'intérieur de ces machines à laver sur les toits, qu'on appelle des Scrubbers en anglais. Il va y avoir un processus physico-chimique dans lequel l'eau va venir nettoyer les gaz. Là encore, les gaz ne sont pas brûlés, ils sont nettoyés par l'eau. Après si vous me demandez des précisions sur comment ça marche l'équation physique ou chimique, je n'aurais pas la réponse, ce n'est pas mon domaine de compétences. Mais c'est nettoyé par de l'eau et, encore une fois, un processus physico-chimique qui fait qu'on nettoie 95/98 % des polluants. Voyez ? On le retient et ensuite cette eau salie, du coup, qui a dépollué les rejets d'air, qui sont beaucoup moins dépollués, qui sont dépollués à 95/97 % sont envoyés dans un site de dépollution spécifique sur notre site carbone et c'est là qu'on a le traitement spécifique des eaux polluées pour séparer la boue d'un côté qui va être séchée et qu'on va faire traiter par un spécialiste des éléments polluants, et l'eau qu'on va récupérer de l'autre et on va voir si on peut s'en servir. Pour l'instant on ne sait pas encore parce que c'est encore une fois des dispositifs qu'on est en train de tester avec la DREAL pour voir jusqu'où on peut récupérer l'eau pour mieux consommer. On est toujours à l'enjeu de la ressource. Voilà ce que je pouvais vous dire là-dessus. Je ne peux pas vous expliquer plus le process physico-chimique mais peut-être, si ça vous intéresse et que c'est votre sujet, n'hésitez pas à poser la question sur le site Internet et nos experts vous répondront sur le process physico-chimique s'il n'est pas couvert par le secret industriel. Merci.

Monsieur Renaud DUPUY

Monsieur MOUTET, après Monsieur derrière, et après Monsieur de CISTUDE, voilà.

Monsieur Daniel MOUTET

Oui, donc Daniel MOUTET, président de l'association Défense et protection de l'étoile du golf de Fos. Je veux revenir un petit peu sur ce qui a été dit par des associations, le temps limite qu'il y a, mais je crois qu'il faut revenir un petit peu ou alors il faudrait écrire au président de la République, qui a dit : « *Il faut décarboner la France, et il faut réduire toutes les études d'impact de danger et compagnie qu'il y aura sur le secteur et sur tous les secteurs comme à Dunkerque. Il faut réduire les temps de*

discussions, tout ça, et il faut complètement réduire ça. » Aujourd'hui, on s'en aperçoit, une concertation préalable d'un mois, la véritable, le véritable débat public je ne sais pas combien il va durer, mais ça va être pareil, ça va être réduit. Je ne sais pas où on va mais franchement c'est la première entreprise qui dépose le dossier et il ne faut pas oublier qu'il va y avoir encore combien derrière. Comment on va faire ? Comment on va pouvoir suivre ? Parce que vous êtes les premiers mais quand vous aurez le débat public, il y en aura d'autres qui seront en concertation. Comment on fera ? Donc je crois que c'est se prendre par la main, écrire au président de la République et qu'il arrête ce simulacre, parce que moi j'appelle ça un simulacre de concertation sur tous les projets qu'il va y avoir. On ne pourra pas tenir tête. Comment dirais-je ? Ça vient de beaucoup plus haut, ce n'est pas vous. Malheureusement ce n'est pas vous non plus. On vous aide un maximum, il faut le dire. Il faut arriver à un juste milieu et pourquoi pas écrire au président de la République, pourquoi pas quand je vais revenir à quelques années en arrière. Quand il y a eu l'incinérateur venu sur notre zone d'ailleurs, pas loin de chez vous si vous êtes implantés, c'est arrivé. On a fait tous les moyens y'a eu un plus grand nombre de procès qu'il y a eu sur une industrie qui voulait s'implanter. L'État l'a décidé, GAUDIN à l'époque l'a décidé, tous les recours ont été lancés, on en a gagné deux je crois. Il y en a eu presque une centaine, plus d'une centaine de recours donc on sait très bien ce que c'est quand l'État le veut, on l'aura. Malheureusement, on pourra faire tout ce qu'on veut, on l'aura. Ce qu'il faut c'est être en discussion véritablement avec les citoyens, parce que ce sont les villes qui vont subir, c'est tout ça, et où je veux en venir c'est que la dernière fois vous m'aviez dit qu'il y aurait, grosso modo, c'est 1 000 emplois. C'est bien 10 000 emplois, et ça, je veux le dire à tout le monde, c'est 10 000 emplois, ce n'est pas 1 000 emplois sur notre région, sur notre, allez on va dire, zone de Fos, c'est 10 000 emplois. Quand je dis, quand on sera complètement saturés, c'est la vérité, il faut absolument que l'État se mette à travailler sur les routes dès maintenant parce que vous vous serez complètement dépassés par les ralentissements sur les routes, par les obstructions qu'il y aura. Fos-sur-Mer j'ai traversé avant-hier la ville, du centre-ville de Fos-sur-Mer pour aller à Istres, 35 minutes à cinq heures du soir pour aller du centre-ville à la sortie de Fos-sur-Mer au stade parsemé, 35 minutes. Aujourd'hui, ça devient infernal. Le matin, pour entrer dans Fos-sur-Mer, on ne peut pas. Les gens qui viennent travailler

prennent toutes les ruelles de Fos-sur-Mer donc c'est infernal. Qu'est-ce qu'on va faire avec 10 000 emplois ? Bien sûr, avant ces 10 000 emplois, avec les créations des entreprises, avec combien d'ouvriers qui vont travailler de tout bord donc il faut voir absolument que ça soit fait les routes avant de faire les constructions des entreprises, parce que nous on ne peut plus vivre, plus vivre du tout. Port-Saint-Louis-du-Rhône il sera inaccessible, Fos l'est déjà. Ils seront inaccessible, donc il faut absolument aller de l'avant. Merci.

Monsieur Renaud DUPUY

C'est bien l'objet, alors ce n'est pas l'objet de cette réunion, il y a une réunion spécifique sur l'intégration du projet dans son territoire, voilà, qui a lieu dans 15 jours avec l'ensemble des acteurs. Peut-être que tu veux dire quelques mots là-dessus avant de passer la parole à Monsieur au fond de la salle.

Monsieur Philippe QUEVREMONT

Monsieur DUPUY, il y a eu une question sur les pompiers. Est-ce qu'il y a des pompiers sur le site ?

Monsieur Renaud DUPUY

Ah oui, il y a eu une question : est-ce qu'il y aura des pompiers sur le site ? Comment ça se passe ? Alors est-ce qu'il y aura des pompiers ? Non, voilà. Émilie.

Madame Émilie CHALAS

Moi, dans l'intervention de Monsieur MOUTET, je vous remercie, vous êtes toujours précis. Il y a quand même trois sujets sur lesquels je voulais revenir. Le premier c'est, effectivement, un président de la République aujourd'hui qui a envie d'accélérer. Aujourd'hui, la concertation préalable que l'on fait par rapport aux lois actuelles, c'est une concertation préalable classique, ça n'a pas accéléré depuis des années. On n'est pas en train de faire une procédure accélérée telle que l'attend le président de la République. Ça n'est pas encore en œuvre ce qu'il espère. Je ne sais pas si ça le sera, je ne sais pas si le Parlement sera d'accord mais en tout état de cause, nous, on est sur un rythme de concertation préalable mais les garants me contrediront si je me trompe qui est très classique et depuis des années, ça n'a pas accéléré

récemment et ça n'accélère certainement pas pour CARBON. On est dans une concertation, j'allais dire, de calendrier classique. Premier point.

Deuxième point sur l'emploi, Monsieur MOUTET, je pense qu'on est tous les deux, on a tous les deux raison. Je vous explique pourquoi. En fait, moi quand j'ai redit que sur la Darse, c'est très clair. GRAVITHY est là, et c'est d'ailleurs dans le tableau des garants sur la coordination des concertations. CARBON c'est 3 000 emplois, GRAVITHY peut-être 250, 300, je ne sais plus, mais si je me trompe, 500 pardon. Je les vois au fond de la salle, et H2V 150 donc sur les trois projets, voilà, mais c'est pour ça que je vous dis qu'on est tous les deux d'accord. Moi je vous parlais de ça et sur la zone de Grand port et avec les projets qui sont en cours, j'allais dire de construction, ils n'ont même pas encore déposé à la CNDP, on approche une enveloppe de 10 000, vous avez raison donc je pense qu'on a tous les deux raison, ça dépend à quelle échelle on parle. Je vous parle des trois projets, sur la DARS, oui mais tous les 10 000 emplois ne seront pas sur la DARS dont on parle aujourd'hui, voilà. Je pense qu'on a raison tous les deux. Tout à fait, tout à fait et enfin sur les déplacements, les embouteillages, il y a une réunion dédiée dans 15 jours sur ce sujet. Nous aussi, comme vous, on attend des réponses locales parce qu'il y aura un sujet donc on va voir comment la réponse peut être formulée par les responsables, que ce soit l'État ou les collectivités mais je crois qu'on peut trouver un compromis entre faire les industries d'abord et pas les routes ou faire les routes après les industries. Peut-être qu'il serait intelligent que dans les cinq ans à venir les deux se fassent simultanément, les industries et les routes. Pour ce qui est des routes, mais il y a aussi d'autres projets de ferroutage, de transports en commun qu'il va falloir mettre en œuvre, ce ne sont pas que les routes.

Monsieur Renaud DUPUY

Monsieur. Pardon ? Ah les pompiers, les pompiers, pardon.

Madame Émilie CHALAS

On va aborder ce point dans la présentation, justement, de comment on anticipe et on fait de la prévention sur les enjeux de risques, ça vient dans le point d'après. J'ai un deuxième point, n'oubliez pas que j'ai un troisième point, après il y a RTE aussi,

donc il y a aussi l'étude de dangers à regarder ensemble et la présentation est plus dense voilà.

Monsieur Renaud DUPUY

Monsieur.

Monsieur Jean-Marc MAUCHAUFFÉ

Oui, Jean-Marc MAUCHAUFFÉ, Génération écologie des Bouches-du-Rhône. Vous avez fait état tout à l'heure de l'état initial. Je pense que c'est très certainement, en termes de mesure de pollution, l'acte le plus important et fondateur. Pour vous, pour ce que vous aurez le droit de faire ou pas, mais aussi pour toute la plateforme de Fos, parce que je crois que l'état zéro, l'état initial on serait bien « heureux » de le connaître, de l'avoir vraiment. Il n'y aurait pas autant de procès, il n'y aurait pas autant de procédures, il n'y aurait peut-être pas non plus autant de maladies et de problèmes sur la santé, donc c'est le point le plus important à mon avis, c'est l'état initial de pollution et de ce qui est possible « d'y rajouter ». Tout de suite après ça, et là c'est une affirmation que je fais, vous, CARBON, vous êtes le pilote du développement nouveau de la zone de Fos, parce que vous êtes le premier tout simplement. Pas parce que vous êtes les meilleurs, parce que vous êtes les premiers. Si vous êtes le premier, vous devez être exemplaires, être exemplaire ce n'est pas se satisfaire d'être sous les seuils, c'est aller jusqu'au plus bas possible des émissions pour ne rien rajouter, ou rajouter le moins possible à ce qui est déjà quelque chose d'assez insupportable, donc l'ambition de CARBON c'est d'être le meilleur possible en termes de non-pollution. C'est important pour vous, pour la réussite du projet mais c'est important pour tous les autres qui vont suivre et c'est aussi important pour tous les gens qui vivent autour. Je pense qu'il faut aussi se mettre à la place des gens qui vivent. Il y en a qui sont décédés, autant dire les choses telles qu'elles sont, des personnes sont mortes de pollution industrielle, des personnes sont gravement malades, donc tout ça il ne faut pas « rajouter » ce risque sur la santé des populations donc votre ambition c'est d'être le meilleur possible. Sinon, le projet de décarbonation de l'industrie, le projet de transition énergétique ira encore une fois dans le mur.

Monsieur Renaud DUPUY

Je pense qu'il y a deux questions qui s'adressent directement à CARBON.

Madame Émilie CHALAS

Oui, sur l'état initial pour nous aussi c'est une garantie parce que demain CARBON va exploiter, on l'espère ici si la concertation préalable confirme l'opportunité du projet, et évidemment on ne veut pas produire et émettre des polluants sans savoir d'où on part parce que, du coup, on n'aurait pas de référentiel. Cet état initial, vous comme nous, il est fondamental. Il sera dans l'étude d'impact, il est obligatoire, il sera rendu public et je pense que ce sera une bonne base de départ sur la situation de la qualité de l'air autour de l'installation de CARBON et dans la zone.

Deuxième point, pilote car premier, oui. Alors, quand même, le grand pilote de la réindustrialisation du grand port de Fos/Marseille, enfin grand port maritime de Marseille/Fos, on rajoute la petite particule, j'ai bien entendu les enjeux du bassin ouest, ceux qui sont à la manœuvre c'est quand même le grand port maritime de Marseille/Fos qui sont d'ailleurs aux réunions, et qui sont présents, ce sont d'abord eux les pilotes. Ce sont eux qui créent cette dynamique et on les remercie de nous avoir proposé ce site opportun mais voilà, je veux dire le premier pilote c'est le Grand port et son ambition de décarbonation. Je crois qu'il faut le redire et d'ailleurs Hervé MARTEL avait présenté les projets OAZIP et les projets surtout de décarbonation globale des industries à venir mais aussi et surtout des industries existantes et sur les seuils, je n'ai qu'une chose à dire, 200 % d'accord avec vous et on va essayer de performer, oui. Je ne peux pas vous dire autre chose. Nous allons avancer, aller chercher les technologies les plus pointues, les meilleurs équipements de façon là aussi à renforcer notre capacité à réduire ces seuils. On est tout à fait en ligne.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors, je vous propose avant de passer à l'étude de dangers parce qu'il y a pas mal de questions qui tournent, de prendre l'intervention de CISTUDE, et après on passe à l'étude, mais on reviendra de toute manière sur les questions. Monsieur vous avez la parole, de manière courte parce qu'il est 20 heures, et je voudrais présenter

quand même l'étude de dangers, et l'intervention des RTE donc on a encore pas mal de boulot, donc on essaie d'être rapides s'il vous plaît.

Monsieur Christian MARQUIS

Je vais essayer d'être rapide. D'abord, premier constat, on a quand même beaucoup oublié le conditionnel, à l'exception peut-être des garants de la CNDP qui l'ont utilisé, puisqu'on nous explique que de toute façon la concertation ce n'est pas grave si elle est si rapide parce qu'il y aura une enquête publique, donc vous avez déjà décidé.

Monsieur Renaud DUPUY

Je veux dire on va arrêter les procès d'intention, on va arrêter les procès d'intention, s'il vous plaît. C'est du procès d'intention chaque fois que vous prenez la parole. Une intervention et on passe à la suite, s'il vous plaît, merci.

Monsieur Christian MARQUIS

Laissez-moi parler s'il vous plaît.

Monsieur Renaud DUPUY

Non, non, mais rapidement.

Monsieur Christian MARQUIS

Je constate simplement l'enquête publique comme inéluctable. Deuxième point, je rejoins tout à fait Monsieur Daniel MOUTET et j'approuve son intervention. On n'est pas toujours d'accord, j'approuve tout à fait son intervention. Oui cette précipitation est insupportable. Je ne parle pas de la précipitation qui caractérise cette concertation, mais la précipitation pour la mise en œuvre du projet, vous avez parlé Madame, donnons-nous cinq ans, mais le projet me semble-t-il doit être mis en œuvre en 2025, or en 2025 la concertation, l'enquête publique sur la liaison Salon/Fos qui est réclamée par certains, qui est rejetée par d'autres, il y a une enquête publique en cours, c'est la démocratie. Là aussi, on ne sait pas ce que va donner l'enquête publique. L'enquête publique ne sera pas terminée en 2025 et pourtant vous envisagez de mettre votre projet en œuvre, la plateforme MODALIS

aussi ne sera pas opérationnelle et pourtant vous envisagez de mettre votre projet en œuvre donc oui, donnons-nous cinq ans mais alors donnons-nous cinq ans aussi pour le carbone, bref donnons-nous le temps de réfléchir sérieusement à ces projets pointus et sur les process. 22 000 parmi les innombrables matières premières et produits qui vont être importés, 19 000 tonnes de produits chimiques vont être importées, ou c'est 2 000 tonnes de gaz liquide, alors du gaz de combustion, vous avez affirmé l'autre fois que ce n'était pas de la combustion dont acte, là c'est de l'ammoniac, c'est de l'argon, je crois, c'est sans doute de l'azote, un certain nombre d'autres produits chimiques, 19 000 tonnes. Comment seront-ils stockés ? Quelle est la garantie qu'il n'y aura pas de pollution environnementale ?

Monsieur Renaud DUPUY

Peut-être, justement, qu'on va parler de l'étude de dangers.

Madame Émilie CHALAS

Justement, en fait, c'est la partie d'après Monsieur, sur l'étude de danger et comment on stocke, comment, comment on répond aux risques potentiels. Encore une fois, moi je n'aime pas les procès d'intention. On est devant vous sincèrement, on vous explique là où on en est sur nos études, vous ne nous croyez pas. On a entendu le message et encore une fois, je vous l'ai dit tout à l'heure, on a bien compris la position de CISTUDE, et de toute façon je pense que quelle que soit la réponse, je pense que vous ne serez jamais tout à fait satisfait.

Monsieur Renaud DUPUY

Si, on passe maintenant à la présentation de l'étude des dangers. Vous aurez la parole après. On ne va pas mettre dans ce débat salle/scène sur un principe comme ça. On passe à l'étude des dangers tout de suite, merci. On continue, vous avez la parole.

Madame Delphine AUDAS

Ok, donc du coup on va aborder la partie étude des dangers du projet carbone, donc l'étude des dangers en fait elle est directement liée aux classements, aux statuts du site sous le régime Seveso seuil haut. Là, je reboucle avec ce qu'a dit

Monsieur PELOUX tout à l'heure, effectivement CARBON répond à cette classification seuil haut, non pas du fait de son process de fabrication de panneaux photovoltaïques mais de par le stockage des produits dangereux qui vont entrer dans ce process de fabrication. On est Seveso, ce projet est Seveso seuil haut, effectivement, parce qu'on est sur une *giga factory*, donc qui dit *giga factory* dit des quantités importantes de matières sur le site pour répondre à ces besoins de production.

L'étude des dangers, en fait, c'est bien la clé de voûte du dossier d'autorisation environnementale, c'est une pièce obligatoire qui va être constitutive de ce dossier d'autorisation environnementale, qui va être soumis à la probation du service instructeur de la DREAL, sous autorité du préfet, et également soumis à votre avis *via* le cadre de l'enquête publique. Cette étude des dangers porte bien sur l'ensemble des installations du site donc l'ensemble du projet carbone, que ce soit la partie process, stockage, ou utilités, donc les utilités donc la partie refroidissement, la partie installation de secours ou chauffage.

Cette étude des dangers elle va s'attacher à identifier ce qui se passe sur le site en cas de situation de défaillance, donc on ne va pas traiter le fonctionnement normal de l'installation qui est plutôt traité dans le cadre de l'étude d'impact mais bien en cas de défaillance potentielle, qu'est-ce qui peut se passer ? Quels peuvent être les impacts de l'identité carbone sur son environnement ? Et donc pour ça, en fait, l'objectif de l'étude des dangers elle va s'attacher à identifier de manière exhaustive tous les événements accidentels qui peuvent se produire sur le site, d'en quantifier les effets et également donc d'évaluer ces risques en termes de probabilité d'occurrence et de gravité.

Le dernier point, le plus important, ça va être d'établir ou de définir des mesures de prévention et de protection. Cette étude des dangers elle n'intervient pas à la fin du processus industriel, elle est bien en amont, dès la phase de conception, en fait, du projet industriel, dès la genèse du projet, on intègre ce volet-là, dangers et risques. C'est bien un processus itératif en fait et constructif tout au long de la démarche, c'est un travail de concert avec l'industriel.

Postulat de l'étude spécifique pour CARBON, comme l'a dit Monsieur PELOUX, c'est bien que le projet carbone s'inscrive dans son environnement, donc on arrive dans un environnement qui est contraint déjà de part des activités et donc le projet

carbone va s'attacher à répondre à trois grands items. Ne pas aggraver déjà les risques existants, notamment ceux identifiés dans le cadre du PPRT en termes de toxicité, d'incendie ou de surpression. Ensuite, ça va être de ne pas générer d'effets létaux en dehors des limites du site, donc là tout l'enjeu va être sur la réflexion de maîtriser ces process ou ces stockages pour, en cas d'accidents, de bien contenir ces effets dits létaux au sein de la limite de site carbone.

Troisièmement, ça va être de ne pas générer d'effet domino, donc un effet domino c'est un accident peut déclencher un autre accident, soit sur le site mais également ne pas générer d'effet domino sur les installations voisines et donc ne pas aggraver notamment les effets du PPRT déjà établi. C'est vraiment le postulat de départ sur lequel on établit l'étude de dangers CARBON.

Cette étude de dangers elle va être construite, en fait, sur la base d'une méthodologie définie au niveau national qui va comprendre différents volets, différents compartiments. Le premier c'est de caractériser l'environnement du site, est-ce qu'on arrive sur un site déjà contraint qui présente déjà agresseurs potentiels, c'est-à-dire est-ce que j'ai déjà des risques à considérer qui peuvent venir impacter le projet, mon activité ? Typiquement, le PPRT Fos Ouest, c'est un point d'entrée à intégrer, il y a des risques présentés par les activités existantes qu'il faut intégrer dans le projet. Également ça va être d'identifier les enjeux à protéger, en termes d'enjeux on va parler des usages, des occupations des sols en termes des riverains typiquement, mais également les enjeux environnementaux donc ça c'est le cadre dans lequel s'inscrit le projet.

Ensuite, il y aura une petite partie description de l'installation pour bien identifier tout au long de mon process quels vont être les risques potentiels associés à cette installation. Sur ces risques-là, l'idée va bien être d'identifier les potentiels dangers, c'est-à-dire si j'ai des produits, est-ce qu'ils ont une mention de danger déjà ? Est-ce que ce sont des produits dangereux ? Et si ce sont des produits dangereux, est-ce qu'ils présentent un risque d'incendie ? Est-ce qu'ils vont présenter un risque d'explosion ou en risque de toxicité en cas de fuite ? Au-delà des produits, on va s'attacher à détailler au niveau des procédés, est-ce que process peut générer un risque ? Sur cette base-là, une fois qu'on a bien caractérisé le fonctionnement du site, on s'attache également à faire un REX, un retour d'expérience sur l'accidentologie qu'il a pu y avoir sur des stockages ou activités similaires. Pour cela,

en fait, on recherche des données sur une base de données nationale qui s'appelle le BARPI, où on va identifier des accidents ou des presque accidents qui ont eu lieu sur des activités similaires, le tout étant de bien identifier les causes, en fait, de ces accidents pour pouvoir intégrer dans la définition des activités et des processus déjà des mesures de prévention et de protection. C'est vraiment la base importante de l'étude des dangers. Ensuite, c'est là où va venir mettre les mains, on va dire, un peu plus dans le moteur, et dans le cambouis. C'est-à-dire que l'industriel arrive avec ses besoins pour son activité, avec des hypothèses sur des stockages ou sur son process. L'idée étant ensuite de vérifier si ces hypothèses-là elles sont acceptables ou pas. Typiquement, sur des stockages, on va arriver sur des stockages de produits, est-ce que les quantités annoncées ou pressenties sur le site sont compatibles avec les trois postulats qu'on a évoqué au début de la présentation en termes de maîtrise des risques ?

En fait, la réflexion de l'étude des dangers c'est vraiment le processus itératif qu'on a envisagé et cette notion de maîtrise des risques à la source, dont faisait aussi notion Monsieur PELOUX ? est vraiment très important. La construction de cette étude dangers va vraiment s'articuler autour de ces trois axes.

À chaque étape du process, à chaque étape d'un stockage, on va se poser ces trois questions. Est-ce que, de base, je peux réduire le potentiel de danger associé à cette activité ou à ce stockage ? Soit en substituant par exemple une substance utilisée par une substance moins dangereuse ou alors en réduisant les quantités stockées. Il est temps de ne pas avoir non plus des stocks énormes sur le site s'ils sont non-nécessaires à la production mais de réduire au maximum ces stocks, pour répondre à une production qui soit raisonnable. De même, ça va réfléchir sur des tailles de stockage. C'est mieux d'avoir plusieurs stockages de contenants de 1 000 ou 2 000 litres plutôt qu'une grosse cuve de 5 000 litres. Ce sont des réflexions qui se font directement au tout début de la conception du projet.

Deuxièmement, on va aussi s'attacher à réduire cette probabilité d'occurrence d'un accident et donc ce sera ce qu'on appelle des mesures organisationnelles qui seront mises en place par exemple avec de la maintenance préventive. Ce sera peut-être de se dire on va changer un équipement ou une pièce en prévention tous les trois ans, tous les cinq ans, au lieu d'attendre qu'elle présente des effets de corrosion par exemple ou des points de faiblesse. Ensuite, on va également réfléchir

où on peut réduire cette intensité du phénomène dangereux si on ne peut pas complètement le supprimer, soit en confinant des réservoirs, ou en sécurisant des stockages par des murs coupe-feu. C'est vraiment la base de cette étude-là, c'est vraiment ces trois axes qui rentrent dans l'étude de dangers.

Par rapport aux premiers éléments de l'étude de dangers CARBON qui est en cours de rédaction, tout comme l'étude d'impact, le process est encore en cours de définition. On avance en parallèle entre la définition du process et l'avancement de l'étude de danger, l'idée étant de bien valider à chaque fois chaque étape du process pour être sûr qu'on reste bien dans les normes fixées. Sur CARBON, effectivement, on est sur une giga factory donc on a des besoins en matières et produits qui sont très importants. On a identifié actuellement environ 60 produits ou matériaux qui vont être utilisés dans l'utilisation des panneaux photovoltaïques, des matériaux soit solides, liquides ou gazeux. Sur ces 60 produits, il y en a 40 qui vont être classés non-dangereux, notamment donc le polysilicium et une vingtaine qui vont être classés dangereux. À savoir que les tonnes les plus importants sur le site correspondront vraiment aux produits non-dangereux, poly silicium, les plaques de verre, ou les creusets qui vont être utilisés pour la fonte du silicium. Sur la base de ces produits-là, il a déjà été identifié des risques associés, des dangers associés à ces typologies de produits.

Le risque principal va être la dispersion toxique. Cette dispersion toxique va être due par la fuite ou par le déversement accidentel d'un contenant, contenant par exemple de l'acide, de l'acide nitrique ou de l'acide fluoridrique. C'est-à-dire qu'il y aura peut-être une fuite sur une cuve ou une chute et cet acide-là quand il va rentrer en contact avec l'atmosphère, il y a une partie qui va entrer en contact avec le sol mais une partie aussi qui va passer dans l'atmosphère, et qui va s'échapper. Le deuxième risque potentiel ça va être l'explosion. Ce ne sera pas d'explosions liées à des gaz inflammables mais plutôt explosions sur ce qu'on appelle une rupture de capacité, notamment au niveau des cuves d'oxygène ou de protoxyde d'azote.

On peut avoir des montées en température, en fait, de ces gaz, et sous l'effet de la chaleur, la cuve explose. Enfin, le dernier risque associé ça va être les incendies. CARBON, dans le cadre de son process, va stocker des matières dites combustibles notamment pour la partie packaging ou fabrication des panneaux, donc du bois, des cartons, du plastique. Ce sont des matières qui brûlent, en cas d'apport une

source d'initiations et qui vont développer un incendie. Ce sont vraiment les trois risques principaux qu'on a identifiés pour le procédé carbone.

Comme l'a indiquée Émilie, le sujet principal et sur lequel CARBON s'attache à travailler profondément, ça va être sur le stockage de l'acide fluoridrique. Donc l'acide fluoridrique c'est un acide qui est plutôt toxique et qui rentre dans le process de fabrication des cellules, pour du nettoyage, on va dire, des plaques, donc c'est une activité de nettoyage. Là, le phénomène dangereux qui peut être associé à cet acide fluoridrique ça peut être la fuite typiquement sur un accident, soit sur une fuite de stockage soit sur un camion qui va venir remplir ces cuves de stockage. On est en train de travailler sur ce stockage-là pour identifier, justement, l'effet de ces phénomènes dangereux. On a établi de premières modélisations sur des hypothèses que CARBON avait envisagé pour un stockage d'acide fluoridrique dans des cuves en extérieur. Les premières modélisations qui ont été réalisées donnent des résultats qui ne sont pas acceptables, qui ne répondent pas aux postulats qui ont été fixés, c'est-à-dire qui sortent des limites de propriété et donc qui ne permettent pas de protéger les enjeux en dehors des limites du site de CARBON. Comme ce n'est pas acceptable, hop, on remouline tout le processus pour identifier des mesures qui permettent d'arriver à un résultat acceptable donc on va reprendre les trois axes de maîtrise des risques à la source déjà. Donc ce stockage extérieur, est-ce que la cuve qui a été proposée est adaptée au process ? Voilà, on était sur une cuve de grosse capacité, est-ce qu'on ne peut pas réduire cette cuve-là. Premier point de travail. Deuxièmement, plutôt que d'avoir un stockage en extérieur, on va favoriser un stockage en intérieur, ce stockage, en fait, dans un bâtiment va permettre plusieurs choses. D'une part, on va permettre de confiner la cuve, on va limiter le risque de chutes ou de collisions de cette cuve. Une cuve en extérieur il peut toujours y avoir un camion, un engin de manutention qui peut rentrer dans la cuve accidentellement. En mettant cette cuve-là dans un bâtiment, on va s'affranchir de ce risque-là. De plus, dans un bâtiment, on va confiner éventuellement toute fuite. C'est-à-dire une cuve qui va être en extérieur, vous avez une fuite, l'acide va partir dans l'atmosphère. Dans le bâtiment, on va capter cette fuite. Il y aura des détecteurs de gaz qui seront mis, qui vont permettre de déclencher ensuite des systèmes d'aspiration et le HF qui sera éventuellement, qui va être émis en cas de fuite, sera capté et rejoindra un Scrubber, donc le même

système de machines à laver qu'a employé Émilie tout à l'heure pour éviter, en fait, que le HF, Acide fluorhydrique parte dans l'atmosphère. En complément, il y aura aussi d'autres actions qui vont être menées sur le stockage, donc des cuves double pot, donc ce sont des cuves qui vont permettre de capter une première fuite. Il y aura un système de détection plutôt que l'acide tombe directement dans une rétention sur le sol, et une double enveloppe autour de la cuve. Et puis on aura des systèmes de confinements par des rideaux PVC et des brouillards d'eau qui pourront se déclencher en cas de détection.

Toutes ces mesures-là ont été prises aussi suite à ces premiers résultats de modélisation, donc c'est vraiment le processus itératif qui est mis en avant. C'est-à-dire que l'industriel a des hypothèses, a des besoins, donc on arrive avec des propositions de stockages, ou des propositions de process. Ces hypothèses-là sont testées dans le cadre de modélisation et si les résultats sont non-conformes, l'industriel doit revoir sa copie et proposer des mesures qui permettent de réduire ce risque, du moins de le maîtriser, donc à chaque fois c'est un processus d'amélioration continue. L'industriel doit essayer de trouver les solutions les plus adaptées à son processus, à son process pour réduire ces risques-là. L'exemple un c'était sur le HF.

L'exemple deux, incendie d'un stockage de matières combustibles dans un bâtiment d'entreposage. Typiquement, on est sur des matières carton, plastique, bois, qui vont être stockées dans un bâtiment, un entrepôt d'une certaine taille, sur le site. Des modélisations incendies vont être réalisées et on va regarder si des effets thermiques sortent des limites de site ou pas, ou peuvent générer des effets domino, c'est-à-dire en cas d'incendie sur ce bâtiment, est-ce que j'ai un flux ou un effet qui va pouvoir déclencher un incendie sur un stockage voisin ? Si c'est le cas, effectivement, il faudra se poser la question de se dire peut-être que ma surface de bâtiment est peut-être trop grande, donc réduire cette surface-là. Au lieu d'avoir un bâtiment par exemple de 12 000 mètres carré, c'est peut-être partir sur deux cellules de 6 000 et il y aura un mur coupe-feu, donc c'est un mur qui va venir arrêter, en fait, l'incendie pour éviter d'avoir ces flux-là. Ce sont aussi des mesures de réduction qui vont être mises en place dans le cadre d'un incendie.

Enfin, le troisième exemple qu'on voulait mettre en avant, donc qui est aussi en cours d'étude, c'est l'explosion d'une cuve d'oxygène. L'explosion va générer des

effets dits de surpression, donc l'oxygène est prévu en stockage extérieur, on teste l'explosion d'une certaine capacité sur le site et on va également regarder les effets de surpression. En cas d'efforts site non-acceptables, c'est le même processus. Est-ce que je peux réduire ma capacité de stockage ? Est-ce que je peux la déplacer, éventuellement si elle est située à un endroit du site qui n'est pas conforme, peut-être la mettre à un autre endroit ? Et puis ça peut être aussi trouver des solutions pour limiter ces effets d'explosion, voilà. Typiquement, des mesures complémentaires de maîtrise des risques qui peuvent être prises en termes soit de dispositions constructives soit systèmes de détection. Vous avez, en haut à gauche, des murs coupe-feu donc en général ce sont des murs béton montés qui permettent de bien contenir l'effet d'un incendie. Vous avez également des systèmes d'extinction automatique, donc les sprinklages que vous pouvez voir aussi typiquement dans les grandes surfaces par exemple, ce sont des petites têtes qui vont détecter un incendie et qui vont venir arroser le sinistre. Ça permet d'éviter que l'incendie se développe. Vous allez avoir aussi des détecteurs de gaz en cas de fuite, donc vraiment adaptés au gaz qui vont être stockés sur le site. Des systèmes de décharge d'explosion, et puis des systèmes de sécurité incendie centralisés. Enfin, pour terminer, donc sur la prise en compte de la gestion de l'accident, on rejoint effectivement les points évoqués par Monsieur PELOUX sur des points qui sont opposables au site Seveso, donc la mise en place de différents documents liés à la partie opérationnelle liée à la gestion des risques.

La politique de prévention des accidents majeurs, un système de gestion de la sécurité, les POI, ce sont des documents qui sont dus et qui doivent être mis à jour régulièrement, ce sont des documents qui vivent avec l'entreprise. Il y aura aussi des exercices de prévention grandeur nature qui seront réalisés de manière annuelle par CARBON, une adhésion à la plateforme PICTO pour essayer mutualiser justement sur cette culture de risques et sur ces mesures de prévention et donc pour répondre à la question de Madame, donc il n'est pas forcément prévu de casernes de pompiers sur le site, par contre il y aura bien des formations des salariés aux interventions, aux premières interventions donc soit sur la formation des équipements soit sur la mise en protection des salariés. C'est un processus qui va être mis en place et qui sera testé régulièrement notamment au travers des

simulations d'accidents. Enfin, toute la partie défense incendie donc qui rejoint aussi la partie formation.

Monsieur Renaud DUPUY

Merci. C'était long, complet, il y a plein... Alors, je pense qu'il y a PIICTO qui est dans la salle, je vois son directeur qui est dans la salle donc je vais lui donner la parole et après on répondra à toutes les questions dans la salle, voilà. On vous a cité peut-être pour expliquer ce qu'est PIICTO.

Monsieur Nicolas MAT

Oui, juste pour rebondir sur ce qui a été dit. Bonsoir à toutes et à tous, Nicolas MAT, secrétaire général de l'association PIICTO. On anime une démarche d'écologie industrielle et territoriale au niveau de la ZIP de Fos, et effectivement on héberge au-delà des sujets sur les échanges de flux de matières et d'énergies entre les acteurs industriels ou les mutualisation d'études, notamment en ce moment sur les questions liées à la décarbonation donc l'évolution de la ZIP avec des projets de cette nature-là. On anime également un comité opérationnel lié au PPRT Fos Ouest, en l'occurrence c'est avec Antoine qu'on réalise cela, et avec un des industriels, systématiquement en coanimation. Un des industriels à l'origine des risques. Un sujet comme celui-là, doit pouvoir demain être intégré dans les discussion et ça a déjà été le cas lors de la dernière réunion de la semaine dernière avec les industriels qui se rassemblent. Je rappelle que le comité opérationnel PPRT Fos Ouest, il a vocation à alimenter, réfléchir à des actions collectives de sécurité et d'évolution d'une culture commune de la gestion des risques au niveau de la plateforme. C'est faire en sorte que ceux qui sont à l'origine des risques puissent échanger sur leur étude de dangers, etc. avec qui sont dits soumis aux risques et puis réfléchir à des actions communes en lien avec la gestion des risques technologiques donc c'est valable avec les industriels qui sont déjà aujourd'hui installés sur la plateforme et ça le sera demain également avec des acteurs qui pourraient être amenés à nous rejoindre. J'emploie le conditionnel, j'avais noté lors d'une réunion. Et qui, dès lors, devenant des voisins directs d'acteurs qui peuvent avoir des cercles de dangers comme vous le savez qui peuvent aller au-delà de leur site industriel pourraient être amenés à avoir des partages avec des industriels.

Je note d'ailleurs à ce titre-là que l'on a déjà commencé, avant même d'ailleurs, et CARBON n'est pas du tout membre de l'association PIICTO aujourd'hui, mais quand bien même ils ne le soient pas, on a commencé à organiser des temps d'échange entre CARBON, l'équipe de CARBON et leurs conseils avec des industriels de la plateforme PIICTO, parce que forcément eux aussi entendent parler de ce projet et veulent en savoir un petit peu plus et dans quelles mesures il pourrait y avoir des recherches de synergies. Ce soir le thème c'est risques technologiques mais on peut aussi imaginer d'autres synergies sur des échanges de flux, de matières, des bonnes pratiques. On parlait tout à l'heure de technologies de nettoyage des eaux qui sont utilisées, etc. Il y a beaucoup de sujets sur lesquels des questions et des liens peuvent être créés avec nos industriels au niveau de la plateforme de Fos et notamment risques technologiques.

Monsieur Renaud DUPUY

Merci. Une question qui a été posée tout à l'heure, je vois que Monsieur est parti, on avait dit qu'on la traiterai c'est : est-ce que CARBON va modifier le PPRT ? Est-ce que l'implantation de CARBON va modifier le PPRT qui est déjà en activité sur la zone ? Comment ça se passe ? Alors, c'était la question de Monsieur MEUNIER mais voilà, il est parti aux toilettes, bon. Allez-y, allez-y mais... Il arrive, il arrive, il arrive.

Un intervenant

Ok, d'abord je voudrais informer les gens, lors d'une réunion à Miramas, ça n'a aucun sujet avec CARBON, c'était la liaison Fos-Salon, on avait appris par la DREAL qu'à partir de janvier 2024, c'est la centralisation dans le coin. Ça nous a été appris par la DREAL, ce qui veut dire par-là qu'à partir de janvier tout ce qui viendra au-delà comme construction, c'est-à-dire CARBON ou d'autres usines, la liaison Fos-Allos, elle se fera en 2023, ça veut dire que c'est le département qui va gérer les routes, il y aura des subventions de l'État, des dotations de l'État qui seront données au département mais on ne sait pas à quelle hauteur. Ça veut dire par-là que nous, en tant que citoyen, on va voir la taxe foncière augmenter. C'est un premier point. Maintenant je parle sur l'exposé au niveau des bacs que vous nous avez présenté, les produits chimiques, vous avez une soixantaine de produits d'après ce que j'ai compris, donc 20 qui sont dangereux. En cas d'explosion, là aussi c'est intéressant

pour la DREAL, comment vous faites, est-ce que vous faites une cuvette de rétention extérieure si le bac se déchire par un feu, par incendie, pour récupérer ces produits qui partent dans la nature ? Ces citernes sont remplies comment ? Ces citernes sont remplies par des camions-citernes, je suppose ?

Monsieur Renaud DUPUY

Alors on va aller jusqu'au bout de votre question s'il vous plaît.

Un intervenant

C'étaient les deux questions importantes, merci.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors, je vous propose, peut-être sur votre première partie, après on reviendra, partie de question, Monsieur vous présentez, Monsieur ici, après sur la deuxième partie vous et on reprend sur la question de Monsieur MEUNIER tout le monde, est-ce que ça va modifier le PPRT. Voilà, les trois séances de questions, vous avez la parole.

Monsieur Pierre FRANC

Sur la première partie de la question, Pierre FRANC, de la DREAL, donc je vais vous répondre très rapidement. Il était effectivement initialement prévu qu'il y ait un transfert des routes du réseau routier national de l'État vers le conseil départemental des Biches-du-Rhône, finalement ce transfert n'a pas lieu. En l'occurrence, c'était une possibilité permise par la loi 3DS, finalement le conseil départemental n'a pas retenu cette option donc on revient exactement dans la situation précédente, c'est bien l'État qui est en maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Renaud DUPUY

Bonne nouvelle, d'accord. Après, sur qu'est-ce qui se passe en termes d'explosion et comment sont chargées les cuves qui stockent les produits et tout, ça, comment ça se passe ? Et après le PPRT.

Madame Delphine AUDRAS

Sur la partie en cas d'explosion, effectivement vous avez certains produits, comme je vous l'ai montré, qui pouvaient générer des explosions comme le stockage d'oxygène par exemple mais aussi de protoxyde d'azote. L'idée effectivement de l'étude de dangers c'est bien de tester sur des capacités de stockage les effets que va avoir cette explosion donc on aura des rayons d'effets autour de ces cuves et donc l'idée est bien de se dire d'éviter ce qu'on appelle les effets domino, donc c'est d'éviter que l'explosion d'oxygène viennent entraîner l'explosion d'autres produits. La réflexion qui va être menée c'est de tester cette explosion, d'identifier les zones d'effets pour ensuite pouvoir mettre en protection le autres stockage, soit les déplacer au-delà de la zone d'effet qui peut avoir un effet domino, soit de mettre en place les systèmes de protection qu'on a pu lister donc diminuer la quantité de produits, donc au lieu d'avoir une grosse cuve en avoir une plus petite, soit de mettre des systèmes de protection, notamment des stockages en intérieur par exemple, pour éviter d'avoir ça.

Intervenant 3 *(02.27.36)

Est-ce qu'il peut y avoir des cuvettes de rétention pour ces produits, en cas de déchirure d'impact, en cas... ?

Madame Delphine AUDRAS

Alors, effectivement, les stockages de toute façon c'est un point réglementaire que tout stockage doit être sur rétention donc les cuves sont soit sur des rétentions spécifiques, oui seront sur des rétentions spécifiques en fait, donc tous les stockages seront sur une rétention adaptées, tous les produits ne sont pas compatibles entre eux. On ne va pas mettre un acide avec une base, par exemple. Chaque produit aura une rétention qui sera adaptée.

Monsieur Renaud DUPUY

La deuxième question c'était comment c'était rempli.

Madame Delphine AUDRAS

Le remplissage, donc vous avez dit, pour l'instant c'est toujours en cours d'étude et de dimensionnement auprès des fournisseurs aussi de produits qui ont chacun leur

capacité, donc soit il y aura des réservoirs fixes qui seront là donc effectivement remplis par des camions-citernes, donc qui viendront dépoter devant la cuve fixe, vous avez ce qu'on va appeler des iso tanks, où là donc c'est une capacité pleine qui arrive sur le site, une fois qu'elle est vide elle repart et il y a des pleines qui arrivent, voilà. Il n'y a pas de manipulations.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors des camions-citernes ou des poids lourds ? Émilie peut-être là-dessus ?

Madame Émilie CHALAS

Oui, ça revient à la discussion qu'on a eue aux réunions précédentes et qu'on abordera sur la réunion intégration territoriale, en fait tout ça va arriver par camion en théorie, mais en pratique ce que nous on espère à termes c'est que lorsque ça arrive à CARBON les matières premières vont arriver d'abord par le port, et le port à containers qui est à moins de cinq kilomètres et donc les camions ne traversent pas de zone habitant d'une part, et d'autre part sur les produits qui pourraient venir de France ou d'Europe puisqu'on va essayer, évidemment, de s'approvisionner plutôt en France ou en Europe, on va tâcher de faire en sorte qu'ils arrivent plutôt en train et ensuite sur les derniers kilomètres en camion. Là encore, notre objectif en soutenant le projet MODALIS par exemple c'est que le train arrive à MODALIS et on est à moins de cinq kilomètres de CARBON et ce dernier trajet se faire en camion. Là encore on ne traverse pas de zone d'habitat mais il faut que le projet MODALIS se fasse.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors, juste, voilà, peut-être Monsieur au fond, mais pendant que le micro arrive, peut-être sur est-ce que CARBON va modifier le PPRT ? C'était la question à laquelle on n'a pas répondu tout à l'heure, donc je tiens à ce qu'on y réponde.

Monsieur Philippe PELOUX

Il n'est pas prévu que CARBON modifie le PPRT, on a mis 20 ans pour l'approuver donc il est figé, il pourrait toujours évoluer si jamais on avait disparition de site, une forte réduction de risques, je pense qu'il y aurait une forte opportunité de réviser le

PPRT mais là ce n'est pas le cas. Bien entendu, le projet part du postulat qu'il ne faut pas aggraver les risques sur les enjeux existants et donc CARBON fait tout pour positionner ces installations à risques, les stockages, réduire les quantités, etc. pour arriver à être compatible avec le PPRT, donc pas de révision du PPRT, non.

Monsieur Renaud DUPUY

Monsieur au fond d'abord, et puis après Monsieur. Allez-y.

Un intervenant

Merci. En fait, en cas d'accident, on sait que les accidents industriels liés à l'acide provoquent en fait soit des dégagements de nuages de vapeur, et en fait ces nuages de vapeur sont corrosifs, on n'a pas le Mistral qui souffle tout le temps ici, voilà, des fois on a la Tramontane aussi, et des fois il n'y a pas de vent. En fait, la gestion des nuages de vapeur, si je suppose que l'acide sera stocké à l'extérieur, tous les industriels qui stockent et qui jouent avec l'acide, sont confrontés à un moment donné à un problème, c'est le principe de l'acide ça bouffe tout, voilà. Vous aurez beau les ranger à un endroit, à un moment donné il va y avoir une présence de feu ou ça va se réchauffer ou ça va être mélangé à d'autres produits, donc en fait quand l'accident va arriver, est-ce que vous avez déterminé, en fait, les différents types d'accidents et quels vont être les protocoles en place ? Soit le confinement de la population en cas de dégagement de nuages toxiques comme c'est arrivé à Rouen ou ailleurs et des accidents industriels liés à l'acide sont réguliers en France. Il y en a eu sur Fos, donc des fois ce sont des quantités qui sont minimales, on parle de 20 kilos. Vous, *a priori*, vous allez stocker des quantités nettement plus importantes donc en plus ça va venir par le train, donc est-ce que ça va faire des dégâts liés à l'accident ferroviaire qui s'est passé aux États-Unis où ça a frôlé la catastrophe aussi. Vous manipulez des matières dangereuses, on le conçoit, l'accident aura lieu forcément à un moment donné, si ce n'est pas dans dix ans, ça va être dans quinze ans mais il va arriver parce que ça va se dégrader au fur et à mesure et quelles vont être, en fait, les actions que vous allez porter par rapport à tout ça ?

Monsieur Renaud DUPUY

Alors peut-être une réponse à deux voix, d'abord vous et après... parce qu'on est sur l'acheminement, peut-être une réponse des services de l'État.

Madame Delphine AUDRAS

Effectivement, sur les stockages d'acide donc ça reboucle avec la présentation qui a été faite, c'est qu'il y a des réflexions qui sont menées sur leur localisation déjà de stockage, si on stocke en intérieur ou en extérieur.

Les premières modélisations qui ont été faites ont montré que l'extérieur n'était pas forcément la meilleure idée, donc en fonction des résultats des modélisations, il sera peut-être plutôt privilégié un stockage en intérieur. Ce stockage en intérieur, comme je vous l'ai expliqué, ça permet justement de gérer ces fuites qui peuvent se produire pour pouvoir les capter plutôt qu'elles partent dans l'atmosphère en étant à l'extérieur. Elles seront à l'intérieur et captées et traitées par des Scrubbers. Les accidents qui ont pu se produire sur l'acide, justement c'est tout l'enjeu des études de dangers, c'est de capitaliser sur des accidents qui ont pu avoir lieu avec cette typologie de produits. Effectivement, il y a des accidents qui ont pu se produire avec l'acide nitrique ou avec l'acide fluoridrique et l'objectif est bien de capitaliser sur ces accidents pour intégrer les causes en fait de ces accidents et pouvoir anticiper ou du moins mettre en place des procédés sur le projet pour éviter que ça puisse se reproduire. Effectivement, l'acide, on sait qu'avec le métal ça ne fonctionne pas, donc ça va être de trouver des dispositifs constructifs qui permettent de répondre à ces enjeux-là liés aux problématiques d'acide. Ça se définit dans le cadre de l'étude de dangers donc c'est bien ce dispositif itératif qui va être mis en place, donc c'est un travail à la fois de concert avec l'industriel et le bureau d'études qui teste ces hypothèses, validées ensuite pas l'administration effectivement.

Monsieur Renaud DUPUY

Juste un mot parce qu'on a parlé de transports de matières dangereuses et tout ça, c'est une réglementation particulière, il faut peut-être le préciser. Je vous donne la parole deux secondes et après on va venir vers Monsieur.

Un intervenant

Non, je n'ai pas d'éléments particuliers sur la partie transports. Je regarde mes collègues s'ils veulent dire un mot.

Monsieur Renaud DUPUY

On va écrire la question, on la reprendra là-dessus, allez-y.

Un intervenant

Oui, plusieurs questions. Enfin, oui, qui va définir la fréquence et l'étendue de la surveillance de l'installation, est-ce qu'il y a une réglementation vu que la plupart, je pense, des équipements ne sont pas sous pression ? Est-ce que cette fréquence ou le plan surveillance de l'installation sera dans l'étude avant l'enquête publique ? Ensuite, parler de systèmes de sécurité qui sont des disques de rupture, est-ce que c'est des canalisations de ces disques de rupture sont elles-mêmes protégées, est-ce qu'elles partent à l'atmosphère en cas d'explosion ? Ensuite, oui on parlait de la sécurité avec les pompiers, il y a de plus en plus, enfin vous avez parlé de réindustrialisation du port de Fos, je ne crois pas qu'il y ait une réindustrialisation. Il est déjà bien industrialisé, plutôt réindustrialisation de la France à Fos. Est-ce que les casernes de pompiers vont suivre cette inflation d'usines ? Parce qu'ils sont déjà, je trouve, peu dimensionnés par rapport aux installations qui existent, mais si on en rajoute, est-ce que c'est prévu quelque part, pas forcément par CARBON mais par l'État ou la région ?

Et enfin, ce n'est pas une question mais j'ai travaillé sur des projets et des process avec de l'acide fluorhydrique, pour parler gentiment c'est une vraie merde, qui est hyper dangereux, s'il y a une goutte qui tombe sur votre peau et que vous ne faites rien, vous avez l'impression que vous êtes brûlé mais en fait l'acide continue son trajet dans le corps et descend sur l'os et finit par nécroser toute une partie du bras, voilà. Sachez-le ce n'est quand même pas un truc qu'il faut prendre à la légère, voilà.

Monsieur Renaud DUPUY

Réponse sur l'ensemble des questions ? Delphine ?

Madame Delphine AUDRAS

Donc je pense à un certain nombre de fréquences et de surveillances, c'est sur le plan des équipements et installations, c'était ça, industriels.

Monsieur Renaud DUPUY

Oui, c'est ça.

Madame Delphine AUDRAS

Oui, alors effectivement il y a sur certains équipements, vous avez des fréquences réglementaires fixées par la réglementation et puis bien sûr pour d'autres, forcément c'est le cas, il n'y a pas de fréquences réglementaires. Donc là c'est l'exploitant qui va définir un plan de surveillance et de maintenance de ces équipements, qui peut être défini par retour d'expérience ou sur la base des constructeurs ou des fournisseurs mais c'est l'exploitant qui va définir ce plan de surveillance. On va en parler dans l'étude des dangers dans le dossier.

Monsieur Renaud DUPUY

On va passer la parole à la DREAL peut-être.

Monsieur Philippe PELOUX

Juste sur ce point, sur les contrôles, effectivement il y a différentes réglementations en fonction des types d'équipements, ceux qui sont soumis aux équipements sous pression, la réglementation sur les équipements sous pression, les équipements qui relèvent du plan de modernisation des installations classées, et puis il y a des équipements qui passent un peu à travers à travers les gouttes et on a déjà des cas où on a prescrit une surveillance identique à ce qu'on peut faire sur le PN2IO, les équipements sous pression, sur des canalisations qui justement étaient mal surveillées, enfin mal prises en compte par la réglementation. Monsieur GRIMALDI sait de quoi je parle sur le site de KEMONE Fos, par exemple, il y avait des lignes de chlore par exemple ou d'acide chloridrique qui ne faisaient pas l'objet d'une réglementation forte. Elles étaient suivies par l'exploitant, mais elles n'étaient pas encadrées, ce n'était pas contraignant finalement.

C'est l'industriel qui avait fait son propre référentiel de contrôle, donc on a prescrit pour que ça soit aligné par rapport, je crois, au plan de modernisation, donc là il y a de fortes chances que sur ces équipements qui véhiculent une substance acide on fasse la même chose, on prescrit le niveau de surveillance.

Monsieur Renaud DUPUY

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur MEUNIER. Pardon, les pompiers, les pompiers. Alors, pas sûr, si j'ai bien compris, sur le territoire pas sur le site.

Madame Émilie CHALAS

Oui, juste un point complémentaire sur la sécurité du site, évidemment le site sera fermé avec un contrôle d'accès et sous surveillance 24 heures sur 24. Je le dis parce que ce n'est pas forcément évident mais évidemment c'est un site hyper protégé compte-tenu des enjeux de stockage et de sécurité. Sur le SDIS et les pompiers, en fait, c'est aujourd'hui une compétence départementale donc il sera très pertinent d'embarquer le département avec nous pour savoir quels moyens, et avec le GPMM aussi, il est prévu de coordonner ces enjeux de sécurité entre le département et le GPMM sur l'offre de sécurité, en plus de la propre sécurité, puisqu'on aura des équipes de sécurité internes à CARBON, entendons-nous bien. Il n'y a pas de pompiers au sens public mais on aura nos effectifs de sécurité en permanence sur le site.

Monsieur Renaud DUPUY

Je pense que la question, on la laisse ouverte cette question sur est-ce qu'il y aura du renforcement ? Ce n'est pas chez nous, mais la question mérite d'être posée. Tout à fait, voilà. Vous pouvez mettre la question sur la site pour qu'on puisse amener la réponse. Monsieur MEUNIER est-ce qu'il y a d'autres...

Monsieur Romuald MEUNIER

Oui, à nouveau Romuald MEUNIER pour l'association MCTB de Fos environnement. Je voudrais revenir sur le PPRT et donc le risque industriel. Monsieur PELOUX nous dit que l'installation si elle doit se réaliser de CARBON, H2V et GRAVITHY, n'entraîneront pas de modifications du PPRT existant, donc est-ce que nous devons déduire

qu'aucun des risques générés par l'un et l'autre de ces trois nouveaux industriels ne sera supérieur à ceux préexistants ? C'est ma première question.

Sur le PPRT vous dites que vous n'envisagez pas de le modifier mais on sait bien qu'un PPRT laisse la possibilité d'être modifié, notamment on voit pour celui de Port-Saint-Louis qui devrait être modifié puisque celui qui génèrait le PPRT existant c'est une entreprise qui a disparu, en tout cas qui est partie s'installer ailleurs, donc le PPRT on prévoit de le modifier quand c'est nécessaire, tant pour l'étendre que pour le réduire ou le supprimer.

Et puis troisième point que je voulais soulever, c'est la présentation de SOCOTEC tout à l'heure qui a amené un doute dans une des réponses que le projet CARBON a déjà donné, sur les stockages en extérieur ou en intérieur. Nous avons posé la question au projet carbone de savoir s'il n'y avait pas de stockage extérieur, et s'il n'y avait pas de stockage extérieur à l'air libre, or dans votre présentation vous avez émis l'idée d'une possibilité de stockage par citernes en extérieur, peut-être à déplacer ensuite en extérieur pour réduire les risques. Je voudrais m'assurer qu'il n'y aura pas de stockage extérieur sur le site de CARBON.

Monsieur Renaud DUPUY

Alors la première question tout d'abord, peut-être, Monsieur de la DREAL, on va passer le micro. Sur l'addition des trois, est-ce que ça modifie le PPRT ?

Monsieur Philippe PELOUX

Je commence par le deuxième point, ce que vous disiez sur Port-Saint-Louis, il y a un PPRT qui va être modifié. En fait, il va être abrogé. Le risque a disparu donc on abroge le PPRT, on va supprimer les contraintes sur l'urbanisme qui étaient là en raison de l'existence de risques. Mais sinon il n'y a pas de volonté de réviser les PPRT qui ont été validés, sauf ce cas de figure. On réduit fortement le risque, il y a une opportunité pour le territoire de revoir les contraintes, c'est normal. Les projets, effectivement, ils arrivent sur une zone, ils sont tous les uns à côté des autres, le PPRT interdit d'aggraver les risques sur les enjeux existants. C'est quoi les enjeux existants ? C'est les entreprises qui sont présentes dans la zone, ce sont les routes qui sont présentes dans la zone. Si sur le terrain de CARBON on dépasse un petit peu les limites de l'emprise carbone mais qu'on touche la pampa à la limite on

pourrait très bien mettre en place des servitudes publiques sur cette petite zone nouvelle impactée. On ne l'a jamais fait pour l'instant, on n'a jamais eu une superposition servitude/utilité publique sur PPRT mais pourquoi pas, à la limite. L'objectif c'est bien de ne pas aggraver les risques sur les enjeux existants.

Monsieur Renaud DUPUY

Maintenant on passe sur ce qui avait été dit sur le stockage des produits en intérieur/extérieur.

Madame Émilie CHALAS

Oui, peut-être pour lever une ambiguïté ou une confusion, ou peut-être de nos parts respectives, mais en fait lorsqu'on dit qu'il n'y a pas de stockage extérieur c'est que par exemple le polysilicium ou le verre qui va arriver sur le site ne sera pas en vrac à l'extérieur, il sera stocké dans nos entrepôts de stockage de matières premières. De la même façon, nos produits finis ne seront pas à l'extérieur, ils seront stockés aussi dans un bâtiment.

Après, en ce qui concerne les cuves ou par exemple le poste haute tension, ou les stockages peut-être d'eau de défense incendie, tout ça, aujourd'hui, on est en train d'évaluer si oui ou non il faut le mettre à l'intérieur d'un bâtiment ou à l'extérieur mais quand je vous ai répondu, j'ai considéré par exemple qu'une cuve à oxygène si elle est à l'extérieur, en fait, ce n'est pas du stockage extérieur puisque l'oxygène est dans la cuve. Je voulais juste lever cette ambiguïté. Par contre, avec l'étude de dangers, s'il est nécessaire pour réduire le risque que la cuve d'oxygène soit dans un bâtiment, elle sera dans un bâtiment. Si le poste à haute tension ne nécessite pas d'être un bâtiment pour garantir le risque minimum, il ne sera pas dans un bâtiment. Est-ce que c'est plus clair pour vous ? Moi je parlais de matériaux, quand je vous ai dit qu'il n'y aura rien dehors. De la même façon que par exemple on va avoir une mini décharge, parce qu'on va trier nos déchets, elle ne sera pas à l'extérieur non plus, voyez. Moi quand je parlais... Il n'y aura pas d'extérieur, il n'y aura pas de matériaux exposés à l'extérieur, c'était ça mon propos. Je ne voulais pas qu'il y ait de confusion.

Monsieur Renaud DUPUY

Encore une question de Monsieur MEUNIER ou un complément peut-être ?

Monsieur Romuald MEUNIER

Oui, effectivement, un complément. Notre inquiétude c'est qu'une partie des matériaux que vous allez utiliser, qu'ils soient des matières premières ou des déchets ou des résidus, puissent se retrouver stockés à l'extérieur, non-couverts dans des bâtiments à l'air libre et c'est là où nous souhaitons avoir une réponse, c'est sur points-là. Elles vont représenter quand même un gros volume, un gros volume que vous ne traiterez pas vous-mêmes si j'ai bien compris, vous les ferez traités par d'autres, et donc en attendant de les envoyer en stations de traitement, vous allez les stocker. Ce que nous voulons savoir c'est si ces stockages seront dans des endroits clos couverts, simplement à ce propos-là, merci.

Madame Émilie CHALAS

Oui.

Monsieur Renaud DUPUY

La réponse est claire, oui. Est-ce qu'il y a, sur la partie, on a dit qu'on allait jusqu'au bout des questions sur cette partie étude de dangers, vous avez la parole.

Un intervenant

Oui, je pose une question. Sur votre site CARBON, vous pourriez nous mettre les 60 produits que vous avez, produits chimiques, afin que nous puissions connaître nous-mêmes, et les riverains, nous en tant qu'association on informe les gens, ce que vous utilisez comme produits et les impacts que ça risque d'avoir sur l'environnement et sur la population. Merci.

Madame Émilie CHALAS

Voilà une question redoutée. En fait, on ne peut pas vous donner la liste et d'ailleurs l'État nous l'interdirait parce que, pour deux raisons. Au-delà d'ailleurs des enjeux de secrets de fabrication ou d'industrie, il y a l'enjeu de la sécurité du site. En fait, l'État interdit la publication des listes et des tonnages précis de stockage pour éviter les actes de terrorisme de tout ordre que ce soit. Vous voulez en dire un mot peut-

être ? C'est assez clair ? Donc on ne peut pas vous donner la liste des 60, ni les tonnages pour les 60, on n'a pas le droit.

Monsieur Renaud DUPUY

Allez-y.

Monsieur Philippe PELOUX

Je confirme les propos de Madame CHALAS, effectivement depuis les actes malveillants de 2015 sur un site en Isère et sur Berre, il y a eu des instructions ministérielles sur la communication des informations sensibles qui pourraient être utilisés pour des actes malveillants et donc vous avez dû le voir sur les arrêtés préfectoraux, pour certaines rubriques, notamment les rubriques Seveso et en particulier celles qui visent des substances nommément désignées on met quatre, sept, XX, on ne désigne pas spécifiquement la nomenclature, donc on ne connaît pas précisément la substance parce que, précisément, ce sont des substances sensibles et qui pourraient inciter des actes malveillants donc voilà, on a des instructions claires. Il y a certaines substances, on ne peut pas communiquer dessus, on ne doit pas dire qu'elles sont présentes sur le site. Ce n'est pas exhaustif, ce sont certaines substances précisément nommément désignées. Nous avons l'information.

Monsieur Philippe QUEVREMONT

Une précision, vous vous avez l'information.

Un intervenant

Il y a du butane, du méthane, de l'hydro gel, il y a de tout. C'est une politique de sorcière ça.

Monsieur Renaud DUPUY

Monsieur.

Monsieur Romuald MEUNIER

Est-ce qu'il serait au moins possible de connaître les substances autorisées ?

Monsieur Renaud DUPUY

Oui, oui.

Madame Émilie CHALAS

En fait, dans le dossier qu'on va déposer, il y a toute une partie qui va être publique, tout le dossier va être public, et c'est juste que sur les matières où on n'a pas le droit de divulguer, l'État ou nous-mêmes on noircit ou on codifie les références, c'est tout. Mais vous aurez tout accès à l'ensemble des matières qui sont communicables. Il n'y a pas de doutes là-dessus.

Juste je reprécise parce que dans le va-et-vient du micro, on ne l'a pas entendu, la DREAL évidemment a la liste complète des produits, des tonnages, etc. et ils ont le droit de contrôle inopiné et tout ça. Évidemment, l'État est parfaitement de l'ensemble du dispositif industriel.

Monsieur Renaud DUPUY

De manière très claire, la liste des produits interdits de communication ce sont des produits qui pourraient avoir un autre usage que ceux pour lequel ils sont utilisés sur le site, c'est surtout ça, voilà. Il y a encore Monsieur une question, et après une question. Monsieur d'abord.

Un intervenant

C'est un peu absurde, lorsque vous allez sortir en production, n'importe quel ingénieur va déduire la quantité d'acide qui va être utilisée pour produire...

Monsieur Renaud DUPUY

Monsieur, vous pouvez reprendre le micro, vous l'avez.

Un intervenant

J'ai fini, c'est un peu absurde de cacher les trucs que n'importe quel ingénieur est capable de déduire. Pardon, donc je reprends. Je trouvais que c'était un peu absurde de masquer des produits chimiques utilisés à raison, enfin voilà, c'est dangereux mais n'importe quel ingénieur qui va une fois que vous aurez dit : « *Nous*

produisons tant de tonnes de cellules ou tant d'unités de cellules photovoltaïques. » N'importe quel ingénieur déduira vos quantités d'acide qu'il vous aura fallu, déduira tout ça. Vous n'avez pas réinventé l'eau tiède sur les cellules donc tout le monde est capable de savoir combien de tonnes vous allez utiliser, quel produit vous allez utiliser. Après, votre grammage particulier, votre substance moelle industrielle de votre secret chimique ok mais dans l'ensemble on saura combien de tonnes vous avez.

Madame Émilie CHALAS

Très simplement, avant de donner la parole à ma collègue et peut-être à la DREAL, en fait nous qu'on ait un secret industriel ou pas, à partir du moment où l'État nous dit qu'on n'a pas le droit de divulguer notre stockage sur tel et tel produit, on respecte la loi, c'est tout. C'est tout ce que je peux dire.

Monsieur Renaud DUPUY

Est-ce qu'il y a d'autres choses à dire ? Non ?

Madame Delphine AUDRAS

Non, juste en fait l'ensemble de la liste ne sera pas confidentiel, la preuve on vous a déjà donné des noms d'acide ou de produits qui vont être stockés. Il y a certaines substances, effectivement, qui rentrent dans le secret, dans la partie sensible qu'on ne pourra pas donner mais la plupart des produits seront quand même identifiés et listés. En tout état de cause, même si le produit ne sera pas nommément cité dans le document, il s'appellera A, B ou C, c'est caractéristique en termes de dangers qui sont quand même présentés au niveau du public. Tout ne sera pas occulté dans le dossier donc la substance A va présenter tel type de danger. Il n'y aura peut-être pas son nom à proprement dit mais par contre ses potentiels de dangers seront bien donnés dans les documents qui seront dans l'enquête publique.

Monsieur Renaud DUPUY

Monsieur.

Un intervenant

C'était pour revenir sur la question que j'avais posé. Les dispositifs anti-explosion, donc ce sont des disques de rupture d'après ce que j'ai vu. Est-ce que l'échappement de ces disques, est-ce que vous savez déjà, est-ce qu'il est prévu à l'atmosphère ou est-ce qu'il va se faire dans un dispositif de rétention des gaz qui vont se trouver dans l'explosion ? Ils repartent où ? Voilà la question.

Madame Delphine AUDRAS

Après, donc au niveau de l'explosion, de toute façon ce sont des produits oxygène, ou protoxyde d'azote, donc des produits qui sont soit en phase liquide, des gaz en phase liquide ou des gaz donc effectivement en cas d'explosion ils partiront à l'atmosphère. On reste sur des produits oxygène ou protoxyde d'azote. La pression de rupture, en fait, c'est pour éviter que l'ensemble de la capacité explose mais voilà.

Monsieur Renaud DUPUY

Est-ce que sur la partie dangers, étude, on a épuisé, à la demande des garants, toutes les questions ? *A priori* oui, donc ce que je vous propose, de manière très rapide, d'appeler Madame LIMAGNE, au bout de la table qu'elle nous présente, parce qu'elle a très peu de slides sur la sécurité d'approvisionnement électrique du site. Au bout, à côté, voilà. On va lui passer un micro, et on pourra prendre des questions après sur cette question-là maintenant. Mais on commence par Émilie qui va faire l'introduction en deux slides sur la sécurité, sur la stratégie de CARBON.

Madame Émilie CHALAS

Oui, sur l'énergie, l'approvisionnement énergétique ? Oui simplement parce que la question est revenue plusieurs fois en concertation donc on s'est dit qu'on allait afficher puisqu'on parle d'approvisionnement électrique. Pour vous dire que sur notre stratégie d'approvisionnement, deux chiffres importants. L'idée c'est d'avoir 5 à 10 % de notre autoconsommation électrique grâce à nos panneaux solaires sur le site d'une part, sur les ombrières et les toits qu'on voit sur le plan 3D qu'on vous a mis dans le document, et 90 % donc à 95 % sera de l'électricité fournie *via* le réseau RTE mais on est en train de négocier avec ceux qui vont produire l'électricité. Il y a

plein, aujourd'hui, de producteurs électriques et aujourd'hui évidemment vous imaginez bien vu l'objet de notre industrie, on va privilégier une fourniture d'électricité 100 % verte, *a minima* décarbonée, on est quand même en France, voilà. Mais on va tendre vers ça. On ne peut pas vous en dire sur à qui on va acheter l'électricité puisque c'est en cours de négociation. On voulait juste le préciser parce que souvent la question arrive, au moins on l'anticipe.

Monsieur Renaud DUPUY

Surtout c'est pour introduire le rôle de RTE qui est là pour transporter cette énergie. Vous avez la parole.

Madame Élisabeth LIMAGNE

Oui, alors je sais que passe à la fin, il est 21 heures, tout le monde est un peu pressé. Alors donc effectivement je suis donc responsable de projet chez RTE, Élisabeth LIMAGNE. Nous sommes co-maîtres d'ouvrage dans l'aventure CARBON, donc cette usine elle ne va pas pouvoir sortir de terre sans avoir de l'électricité. Vous avez insisté pas mal sur le fait que c'était une usine 100 % électrique. Notre rôle en tant que gestionnaire du réseau de transport national, c'est important qu'on le précise quand même clairement parce qu'il peut y avoir une confusion, il peut y avoir des confusions donc RTE aujourd'hui c'est le transport d'électricité en France. Nous sommes en situation de monopole, nous transportons 24 heures sur 24 l'électricité dans toute la France. C'est un rôle unique et c'est important de ne pas nous confondre avec les producteurs, les distributeurs. Pourquoi ? Tout simplement parce que notre rôle il est vraiment différent donc les producteurs, vous en connaissez certains, vous connaissez EDF, par exemple, donc pour la production on va avoir plusieurs producteurs existants. On va surtout avoir plusieurs moyens de production existants.

En France, on a le nucléaire, on a le solaire, on a l'éolien, on a divers moyens, donc on a les ENR, les énergies renouvelables donc ça ce sont des sources de production. Ça, ce n'est pas notre scope, ok ? Ce n'est pas le scope de RTE.

À l'autre bout de la chaîne, donc on a la distribution. La distribution, l'acteur le plus connu de la distribution c'est ENEDIS, donc c'est celui qui va aussi relever vos compteurs donc les distributeurs, eux c'est vraiment d'amener l'électricité jusqu'à

nos foyers, donc jusqu'aux PME, PMI, etc. et RTE donc c'est un peu le trait d'union entre tout ça, entre les producteurs et les consommateurs. RTE va transporter l'énergie au milieu. Ce qu'il faut avoir en tête c'est que RTE raccorde également les industriels en direct, c'est le cas pour CARBON, donc raccorder les industriels typiquement ce n'est pas la même consommation, ni les mêmes niveaux de tension qu'on peut avoir dans nos maisons donc logiquement ils sont raccordés directement à la haute tension. Madame CHALAS a parlé du poste à très haute tension qui sera sur leur site, donc voilà. Nous on se raccorde directement aux industriels. Ça c'est pour notre rôle.

Sur les caractéristiques du raccordement, donc ce qu'il faut savoir c'est que pour CARBON, RTE a fait le choix de faire une liaison souterraine entre un poste électrique qui se situe à 700 mètres de leur future implantation donc c'est le poste Darse aujourd'hui, il s'appelle comme ça, donc c'est un niveau de tension 225 kilos/volt. Donc ce que vous voyez également sur le dessin c'est typiquement à quoi ça ressemble un câble souterrain. C'est un slide que vous avez pu voir aussi à la réunion d'ouverture. Globalement, le câble souterrain c'est vraiment comme vous le voyez sur le schéma, plusieurs couches, plusieurs gaines jusqu'à aller au centre du câble qui est donc l'âme du câble, qui va être un fil conducteur en aluminium ou en cuivre et c'est comme ça qu'on va conduire le courant, donc typiquement notre rôle ici c'est d'accompagner CARBON dans son besoin en énergie et donc de répondre aux besoins de nos clients et d'accompagner, bien sûr, toute la transition énergétique. Pour votre information, du coup, RTE a aussi un rôle d'éclaireurs des pouvoirs publics, donc dans tout ce sujet de transition énergétique.

Ce que je pouvais vous dire aussi en complément c'est effectivement CARBON a parlé d'autoconsommation, donc ils ne vont pas pouvoir produire les 240 mégawatts dont ils ont besoin pour pouvoir fonctionner. Peut-être à terme ils vont pouvoir s'améliorer là-dessus mais en l'occurrence pour démarrer ils auront besoin de RTE et donc nous, l'engagement qu'on peut prendre c'est que peu importe le fournisseur d'électricité avec lequel ils vont travailler, nous on sera en capacité d'acheminer cette énergie jusqu'à l'usine, donc c'est ce que RTE peut prendre comme engagement, moyennant la réalisation de cette fameuse liaison souterraine. Il y a aussi également ce qu'on appelle une liaison de secours qui est en étude, donc voilà ça peut être aussi un choix industriel de fait d'avoir une liaison

de secours au cas où il y aurait une avarie sur la liaison principale. Voilà, ce sont des choses qui sont en train d'être étudiées. Je regarde, voilà. Passons aux questions.

Monsieur Renaud DUPUY

Je pense que sur cette question il y a des questions. Monsieur MEUNIER après, j'ai vu d'autres questions là-bas, peut-être. Non ? Monsieur.

Un intervenant

Oui, 240 méga watts c'est la puissance qui va être installée ou c'est une consommation mégawattheure ? Voilà, c'est pour que ce soit bien précis. C'est une puissance installée, 240 méga watts ?

Madame Élisabeth LIMAGNE

Oui, c'est une puissance de raccordement et la consommation annuelle c'est 1,4, entre 1,2 et 1,4 terra watts.

Un intervenant

D'accord. J'avais une autre question mais elle m'est sortie de la tête.

Monsieur Renaud DUPUY

On vous retournera le micro, il n'y a pas de problème. Monsieur. Vous réfléchissez le temps que Monsieur MEUNIER et on vous la redonne.

Monsieur Romuald MEUNIER

Merci, Romuald MEUNIER à nouveau pour MCTB Golf de Fos environnement. Je voudrais dire toute ma déception quand j'entends le projet carbone dire qu'il va se fournir en énergie verte. Nous, sur la ville de Fos, nous aurions aimé labelliser notre énergie comme une énergie verte compte-tenu du fait qu'il y avait eu des éoliennes implantées, des fermes de panneaux solaires implantées et nous aurions aimé aussi labelliser pour donner une autre image de Fos en précisant que l'énergie utilisée à Fos était une énergie verte. On nous l'a refusée, en nous expliquant très clairement et ce qui est parfaitement compréhensible, que quel que soit les

producteurs, leurs productions vont dans le même tuyau, celui de la RTE et personne ne peut différencier au moment où il reçoit l'électricité qu'elle provient d'un site de production vert, jaune, rouge ou noir. C'est impossible et donc je vous dis cette déception que d'autres ressentent : c'est qu'une entreprise puisse se labelliser énergie verte et qu'une ville qui a fourni des efforts et qui subit des problèmes - comme ceux liés à l'implantation très consommatrice d'espaces de panneaux solaires - ne puisse pas se prévaloir de cette énergie verte. C'est bien dommage.

Monsieur Renaud DUPUY

Ce constat, peut-être une réponse ? Monsieur.

Madame Émilie CHALAS

N'oublie pas de te présenter.

Monsieur Renaud DUPUY

Voilà.

Monsieur Étienne ROCHE

Sinon Renaud me présentera.

Monsieur Renaud DUPUY

Je présente deux fois.

Monsieur Étienne ROCHE

Étienne ROCHE, CARBON. Sur la fourniture d'électricité verte, vous connaissez les certificats d'origines, ce qui fait que des fournisseurs sont labellisés « fournisseur 100 % vert », grâce à un système de certificat d'origine. Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que c'est un peu technique, c'est une histoire de marché, de certificat d'origine qui permet à des fournisseurs de garantir que leur énergie est 100 % verte. Ça ne veut pas dire que l'électron qui est acheminé jusque chez vous est effectivement produit pas des sources 100 % vert. Parce que l'électron, vous le savez, se déplace au plus vite là où il y a le moins tension, où il peut passer le plus

rapidement en gros, donc effectivement ça passe par les tuyaux. Par contre, on a la chance d'être en France avec un mix énergétique qui est déjà très fortement décarboné, c'est pour ça qu'on a mis 100 % vert, *a minima* décarboné parce qu'on est sûr *a priori* que notre énergie sera produite par des ENR ou par du nucléaire, pour faire vite voilà.

Monsieur Renaud DUPUY

Pour la déception de Monsieur MEUNIER, peut-être RTE, sur le fait que les communes ne puissent pas elles aussi faire la même chose.

Madame Élisabeth LIMAGNE

Alors malheureusement en tant que, voilà, malheureusement RTE ne décerne pas de label, voilà, donc je ne pourrais pas répondre là-dessus pour RTE mais, effectivement, je partage le point de vue.

Monsieur Renaud DUPUY

Est-ce qu'il y d'autres questions ? La question que vous aviez perdu tout à l'heure ?

Un intervenant

Oui, qui est revenue. Est-ce que le site, enfin ou le process, nécessite l'utilisation ou la présence de générateurs en cas de coupure de courant ?

Monsieur Renaud DUPUY

Question qui a été posée.

Madame Émilie CHALAS

Oui, absolument. On aura un générateur de secours, notamment, alors pas pour toute l'usine mais notamment pour des questions de sécurité sur les fours. Je ne dis pas de bêtises Delphine, c'est bon ? Voilà, pour le refroidissement des fours, pour éviter qu'ils surchauffent, donc il y a un générateur de secours qui donc fonctionne comme un générateur, voilà, donc il sera testé régulièrement pour garantir son bon fonctionnement mais c'est obligatoire. Même si on a une garantie de raccordement par exemple à nos premiers 240, c'est de toute façon obligatoire pour les fours.

Monsieur Renaud DUPUY

Une petite dernière pour la route, il est 21 heures 10. On fait une petite dernière pour la route et après on arrête. Comment ? Oui, monsieur dit une petite dernière alors je lui dis une petite dernière pour la route, voilà. C'était un petit peu d'humour. Allez-y.

Monsieur Romuald MEUNIER

En fait, on déborde de l'énergie, c'est sur les réseaux de chaleur que vous allez créer, est-ce que vous savez déjà comment les utiliser pour les partager avec les autres industriels autour ou ceux qui pourraient se greffer, les nouveaux comme H2V ou GRAVITHY ? Vous allez avoir un gros réseau de chaleur et il pourrait être utilisé à différentes choses. Est-ce que vous avez déjà réfléchi à ce problème.

Madame Émilie CHALAS

Alors, ça va me permettre de procéder à cette dernière réponse au conditionnel, si le projet de CARBON devait s'implanter à cette date, à cet endroit et se faire, on est en train d'étudier la possibilité d'un réseau de chaleur. On ne vous certifie pas qu'on va le faire, on est en train de regarder et ce réseau de chaleur va déjà être utile à CARBON. C'est-à-dire qu'on va devoir chauffer un certain nombre de salles quand même, par exemple, et notamment nos bâtiments administratifs, le restaurant, etc. donc ce sera le premier mini réseau de chaleur si, effectivement, on arrive à en faire un. Pour des raisons techniques, c'est à l'étude, ce n'est pas évident mais on regarde et puis après si on l'étend aux voisins, pourquoi pas ? Mais, du coup, ça fera l'objet d'une prochaine réunion avec GRAVITHY et H2V peut-être, ça peut les intéresser, peut-être aussi avec le minéralier, à voir, parce que je sais qu'eux ont un réseau froid, donc si on a du chaud et si eux ont du froid, est-ce qu'on a quelque chose à optimiser ? Après, attention rien n'est simple dans l'industrie donc voilà, on regarde mais aujourd'hui on ne prend pas l'engagement de faire un réseau de chaleur parce que ça reste quand même difficile à faire et on n'a pas du tout fini les études, voilà.

Monsieur Renaud DUPUY

Je repose la question : est-ce qu'il y a d'autres questions ? Est-ce qu'il y a d'autres avis ? Est-ce qu'il y a une autre prise de parole ? Madame, voilà.

Une intervenante

Alors une femme qui parle pour terminer.

Monsieur Renaud DUPUY

C'est bien.

Une intervenante

C'est quelque chose d'agréable. Nous avons parlé d'organisation des secours, nous avons parlé des pompiers, enfin pas des urgences mais de l'hôpital, donc je vous invite tous, samedi aux portes ouvertes au centre de secours de Martigues, voilà. Une idée est née ce soir, mais je ne peux pas vous la dévoiler alors à samedi pour ceux qui peuvent venir. Ce n'est pas moi qui reçoit, ce n'est pas moi qui l'organise, mais comme j'ai été invitée, que je sais que cette réunion a lieu, donc le centre de secours se trouve en face du stade Julien Olive, voilà. Bonne soirée à tout le monde et merci.

Monsieur Renaud DUPUY

Merci. Je pense qu'on a fait le tour de la question, très largement ce soir, de ce qui était au sujet. Messieurs les garants, vous avez la parole pour terminer. Quant à moi, je vous souhaite une excellente soirée.

Monsieur Vincent DELCROIX

Alors je suis très heureux que ce soit une dame qui termine en fait, qui ait posé la dernière question parce que je voulais rebondir sur ce que vous avez dit. Dans l'esprit de personne, il n'y avait du sexisme. On n'a jamais imaginé une différence de traitement entre les dames et les messieurs. C'est probablement que les dames, en effet comme vous le soulignez, sont beaucoup moins représentées que les messieurs. Et on le regrette. Et qu'en plus, peut-être elles ont plus de réserves pour s'exprimer. Je vous rassure nous n'avons jamais eu l'intention de faire de la ségrégation.

Alors je voudrais tous vous remercier pour d'abord votre patience, en plus pour l'écoute respectueuse, la manière de poser les questions, d'écouter les réponses, enfin donc c'était pour moi une belle réunion dans ce sens-là. Bon, je voudrais revenir une dernière fois sur le conditionnel. En effet, tout le monde se fait avoir, c'est-à-dire on parle tous du projet au futur, alors nous répétons encore une fois, parce qu'il faut bien que ça rentre dans la tête des gens, le projet n'est pas décidé. Je vous rappelle simplement que le projet sera donc à l'issue de la concertation, les garants feront leur bilan, le maître d'ouvrage dira ce qu'il a pensé de la concertation et du bilan, et dans ce document qu'il rendra public il dira ce qu'il a décidé de faire à l'issue de la concertation, donc trois possibilités : projet maintenu sans modifications, projet modifié amendé, et abandon du projet. Et la dernière étape, disons dans l'hypothèse où le maître d'ouvrage poursuit son projet, voyez c'est un peu long à expliquer à chaque fois qu'on prend la parole, donc il faut excuser le maître d'ouvrage et même nous les garants aussi de ne pas utiliser toujours cette formule, donc à la fin, en fait, la véritable si le projet est confirmé par le maître d'ouvrage, la dernière, la décision pour y aller, en fait, ça sera la préfecture qui la donnera suite à l'instruction de l'étude d'impact et de l'étude de danger dont on a beaucoup parlé ce soir. Sachez que ces études d'impact et de dangers seront mises à la disposition du public pendant l'enquête publique, donc à l'exception, en effet, des parties qui ne peuvent pas être rendues publiques pour des questions de sécurité, vous aurez accès à la totalité donc de l'étude d'impact et de l'étude de dangers.

Sinon, bon, je rends hommage particulièrement, ce qui était très intéressant dans cette réunion c'est qu'en fait il y a eu des réunions de tous ordres, y compris des questions extrêmement pointues. On a vu que visiblement il y avait quelques spécialistes et donc que tout le monde ait pu s'exprimer, et j'espère qu'il n'y aucune insatisfaction au sein du public. Alors peut-être pas sur le contenu des réponses mais sur le fait que tout le monde ait pu s'exprimer et poser des questions et avoir les réponses et ça je rends hommage, en fait, à tous les participants. Et le dernier point donc sur la concertation : donc on a bien noté quelques insatisfactions sur la durée de la concertation, on en fera état dans notre bilan et la Commission nationale du débat public en fera bon usage je l'espère.

Je vous souhaite une bonne soirée et rendez-vous la semaine prochaine.

